



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable:

rapport national 2022 de la Suisse



Table des matières

Avant-propos	3
Introduction	5
Thèmes préférentiels de la Suisse, messages-clés	6
Une nouvelle structure organisationnelle pour accroître la cohérence politique	9
Intégration de l'Agenda 2030 dans les stratégies et les activités	10
SDGital2030 : la solution numérique pour élaborer le rapport national 2022 de la Suisse	12
Mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse	14
ODD 1 - Pas de pauvreté	16
ODD 2 - Faim «zéro»	18
ODD 3 - Bonne Santé et bien-être	20
ODD 4 - Éducation de qualité	22
ODD 5 - Égalité entre les sexes	24
ODD 6 - Eau propre et assainissement	26
ODD 7 - Énergie propre et d'un coût abordable	28
ODD 8 - Travail décent et croissance économique	30
ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure	32
ODD 10 - Inégalités réduites	34
ODD 11 - Villes et communautés durables	36
ODD 12 - Consommation et production responsables	38
ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	40
ODD 14 - Vie aquatique	42
ODD 15 - Vie terrestre	44
ODD 16 - Paix, justice et institution efficaces	48
ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs	50
Perspectives	52
Annexes : Références et liste des abréviations	

Avant-propos



© Stefano Spinelli

La Suisse est considérée par la communauté internationale comme une partenaire fiable menant une politique étrangère autonome. Depuis 2016, elle aligne sa stratégie en matière de développement durable sur l'Agenda 2030 de l'ONU, qui constitue le cadre de référence mondial de toutes les politiques consacrées à ce sujet. Le Conseil fédéral a adopté en juin 2021 sa nouvelle Stratégie pour le développement durable 2030, réaffirmant ainsi sa volonté de contribuer, avec tous les États de la planète, à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) sur les plans national et international d'ici à 2030.

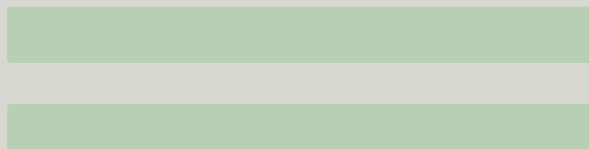
L'Agenda 2030 est tout à fait conforme aux intérêts de la Suisse, qui se distingue par une démocratie vivace, par une économie interconnectée, par la diversité de ses espèces, de ses habitats et de ses espaces culturels, par l'excellence de son milieu scientifique et par sa tradition humanitaire. Aussi notre pays œuvre-t-il pour le développement durable sous toutes ses facettes, à l'étranger comme sur son territoire. Chacune et chacun de nous peut contribuer à la réalisation des ODD. Il faut donc impliquer tous les acteurs : Confédération, cantons, communes, société civile et milieux économique et scientifique. Cette diversité est l'un des atouts de la Suisse, y compris pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

La Suisse a en outre un rôle majeur à jouer en tant que pôle d'innovation de pointe. Le numérique, notamment, est un outil déterminant pour atteindre les ODD. C'est pourquoi, en préparant notre rapport national volontaire, nous avons recherché une solution numérique innovante, qui reflète la diversité des acteurs concernés. Cette solution, développée par le Département fédéral des affaires étrangères sous le nom de *SDGital2030*, permet de dresser un état des lieux systématique et structuré à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration fédérale, lequel sera accessible au public tant à l'étranger qu'en Suisse dès l'été 2022 sur le site www.SDGital2030.ch.

Innovation et diversité : c'est ce dont la communauté internationale a besoin pour développer un monde plus durable.

Pour un avenir meilleur pour tous.

Ignazio Cassis, président de la Confédération



Introduction

En 2022, nous serons presque à mi-parcours de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Au cours de cette première période, des progrès importants ont été réalisés partout dans le monde, qui rapprochent la communauté internationale des 17 objectifs de développement durable (ODD) et des 169 cibles, (ou sous-objectifs), par exemple dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de la santé maternelle et infantile, de l'égalité des sexes ou de l'accès à l'électricité. Mais il reste beaucoup à faire d'ici à 2030. Les grands défis tels que la réduction des inégalités, l'éclatement de nouveaux conflits, la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou la lutte contre la faim appellent une réponse globale. Il est essentiel de chercher des solutions communes, compte tenu notamment des reculs dus à la pandémie de COVID-19 et des conséquences encore imprévisibles de la guerre en Ukraine. Le Conseil fédéral reste convaincu que l'Agenda 2030 constitue le cadre de référence approprié pour que les États membres de l'ONU relèvent ces défis en unissant leurs forces.

La Suisse participe depuis l'origine à l'effort international de compte rendu sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le Conseil fédéral a ainsi prévu d'établir tous les quatre ans, d'ici à 2030, un rapport national volontaire présenté au *Forum politique de haut niveau sur le développement durable* de l'ONU et qui montre également à la population suisse où en est notre pays dans la poursuite des objectifs. Le premier de ces rapports a été publié en 2018.

Le présent rapport fait le point sur la situation de la Suisse et sur les jalons qui ont été posés pendant la période sous revue (2018-2022), notamment au niveau fédéral, afin de maintenir le cap sur 2030. La Suisse peut s'appuyer sur de bonnes bases pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et est déjà bien avancée dans la réalisation de certains ODD, notamment dans le domaine de l'éducation, des soins de santé et de la garantie des institutions de l'État de droit. Il lui reste néanmoins de grands défis à relever, notamment en ce qui concerne la production et la consommation durables, le climat, l'énergie et la biodiversité, ainsi que la promotion de l'égalité des chances et de la cohésion sociale. Elle y travaille, à l'étranger comme sur son propre territoire. En matière de développement durable, la Confédération peut compter sur la collaboration des cantons, des villes et des communes, qui multiplient les initiatives, sur l'engagement précieux de nombreux acteurs des milieux économique et scientifique, et sur l'implication individuelle ou collective de la société civile, portée, entre autres, par de nombreux bénévoles. Le site www.SDGital2030.ch recense toutes les activités de ces différents acteurs pour mettre en œuvre l'Agenda 2030.

La grande variété des thèmes de l'agenda, qui recouvre presque toutes les politiques sectorielles, a conduit le Conseil fédéral à créer, en 2018, une nouvelle structure organisationnelle transversale afin de favoriser la cohérence des politiques de développement durable. En 2021, le Conseil fédéral a adopté la *Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030)*¹, qui définit les priorités de la Confédération pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, contribuant elle aussi à la cohérence générale de la politique en matière de développement durable. La stratégie est axée sur les domaines dans lesquels la Suisse a plus particulièrement besoin d'agir et de coordonner ses efforts : « consommation et production durables », « climat, énergie et biodiversité », et « égalité des chances et cohésion sociale ». Depuis le rapport national 2018, l'administration fédérale a par ailleurs aligné bon nombre de ses stratégies et de ses activités sur l'Agenda 2030.

La Suisse fut l'un des premiers pays à présenter à l'ONU, dès 2016, un rapport national volontaire exposant les premières étapes de la mise en œuvre de l'agenda. Dans son deuxième rapport national, daté de 2018, elle détailla pour la première fois les progrès accomplis et ses projets pour atteindre les ODD. Le présent rapport dresse un nouveau bilan intermédiaire des efforts en cours, en essayant de tenir compte des synergies et des incompatibilités qui existent entre les différents objectifs. Cet état des lieux s'appuie sur une solution numérique inédite et sur mesure, qui permet une saisie structurée des informations et essaie d'intégrer les interactions entre les différents ODD et leurs cibles.

Thèmes préférentiels de la Suisse, messages-clés

Sur bien des aspects du développement durable, la Suisse jouit d'une situation privilégiée. Elle a cependant elle aussi des efforts à faire dans différents domaines si elle veut achever la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans les huit ans qui restent.

La Confédération se focalise désormais sur les trois thèmes préférentiels que le Conseil fédéral a définis dans la *SDD 2030*² et dont les objectifs sont étroitement liés entre eux. Afin d'optimiser l'action de l'État en faveur du développement durable, il faut, à un stade précoce, examiner les décisions politiques sous l'angle de leurs conséquences économiques, sociales et écologiques. Cela suppose de révéler les conflits d'objectifs et les effets négatifs, d'exposer les solutions permettant d'éviter ou de réduire ces effets et de mieux exploiter les synergies, afin d'améliorer la cohérence des différentes politiques. Pour atteindre les objectifs fixés dans la *SDD 2030*, il faut d'une part mener à bien les plans d'action élaborés à cet effet et d'autre part poursuivre les efforts de mise en œuvre des politiques sectorielles.

Pour relever bon nombre de défis, il est indispensable que les trois niveaux de l'État (Confédération, cantons et communes) collaborent non seulement entre eux, mais aussi avec l'économie, le milieu scientifique et la société civile. Le système financier et la recherche ont un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'absence de prise en compte des coûts environnementaux et sociaux des activités économiques peut constituer un obstacle majeur à la durabilité. En même temps, l'économie et les instruments économiques peuvent aussi faire partie de la solution. Elle doit pour cela disposer d'un cadre général approprié. Aujourd'hui, un secteur financier qui place le développement durable au cœur de ses décisions se tourne résolument vers l'avenir et assure sa compétitivité à long terme. Par ailleurs, de nombreuses organisations de la société civile, de même que les citoyens à titre individuel, apportent une contribution décisive à l'atteinte des objectifs. En coordonnant efficacement l'action des partenaires issus du public, du privé et de la société civile, on favorise les synergies au profit du développement durable tout en minimisant les effets négatifs.

Nous nous proposons à présent de synthétiser les messages-clés du présent rapport en fonction des trois thèmes préférentiels de la *SDD 2030*.

1. Consommation et production durables



La Suisse, qui jouit de l'un des niveaux de prospérité les plus élevés du monde, se caractérise par une croissance économique pérenne et inclusive, par un plein-emploi productif et par la garantie de conditions de travail décentes. Mais bien que l'utilisation des ressources ne cesse de gagner en efficacité, ses modèles de consommation et de production reposent toujours sur une forte consommation de ressources, sur son territoire et à l'étranger. Vouloir atteindre d'ici à 2030 la gestion durable et l'exploitation efficace des ressources naturelles est un objectif ambitieux, qui suppose notamment de prendre en considération les effets négatifs du comportement des consommateurs vivant en Suisse sur la population et l'environnement des autres pays. La Suisse doit de plus en plus façonner son action économique de manière à préserver la prospérité et le bien-être tout en évitant la surexploitation des ressources naturelles.

Parmi ses champs d'action prioritaires figure le développement d'un système alimentaire durable. La qualité nutritionnelle de l'alimentation va de pair avec une réduction de la pollution. De plus, les systèmes alimentaires influent sur la plupart des 17 ODD et peuvent, de ce fait, apporter une contribution décisive à leur atteinte. La *Stratégie suisse de nutrition 2017-2024*³ vise à favoriser une alimentation saine et équilibrée afin de prévenir les maladies non transmissibles et de renforcer le système immunitaire de la population. La *SDD 2030* vise elle aussi l'établissement d'un système alimentaire durable et souligne les effets d'une alimentation saine et d'une production alimentaire durable sur l'économie, sur l'environnement et sur la société. La Suisse a ouvert la voie à cette transformation dans la *Feuille de route nationale en vue de la transformation des systèmes alimentaires pour soutenir l'Agenda 2030*⁴ qu'elle a rédigée sur la base de la *SDD 2030* en prévision du Sommet du Secrétaire général des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (SNUA) de septembre 2021.

2. Climat, énergie et biodiversité



La Suisse s'est donné pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la consommation d'énergie, d'améliorer l'exploitation des ressources et de développer le recours aux énergies renouvelables.

Les émissions de gaz à effet de serre diminuent régulièrement en Suisse depuis 1990, mais l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 fixé dans la *Stratégie climatique à long terme 2050*⁵ reste très ambitieux. En 2021, le peuple suisse a rejeté le projet de révision totale de la loi sur le CO₂. La Confédération a cependant déjà pris des mesures afin de réorienter sa politique climatique nationale sur les objectifs internationaux, et le Conseil fédéral a mis en consultation un nouveau projet fin 2021.

La multiplication des phénomènes extrêmes dus aux changements climatiques augmente les risques d'événements dommageables partout dans le monde, y compris en Suisse. À l'avenir, les dangers naturels se manifesteront de plus en plus à des saisons et dans des régions épargnées jusque-là. Il faut donc plus que jamais faire preuve de discernement et de prévoyance dans leur appréhension.

S'agissant du passage aux énergies renouvelables et à une efficacité énergétique accrue, c'est la *Stratégie énergétique 2050*⁶ qui indique le cap. La Suisse est parvenue à franchir une première étape en respectant les valeurs indicatives à court terme pour la production de courant à partir d'énergies renouvelables et pour l'efficacité électrique et énergétique. Mais il lui faut impérativement renforcer sa production d'énergie à partir de ressources renouvelables, accroître son efficacité énergétique et réduire réellement sa consommation d'énergie si elle veut diminuer sa dépendance vis-à-vis de l'étranger et atteindre l'objectif d'un approvisionnement énergétique

neutre pour le climat tout en pérennisant la sécurité de son approvisionnement. Dans cette perspective, elle a entamé en 2021 le développement de la stratégie énergétique.

Il faut préserver, favoriser et restaurer au profit de la société la biodiversité et les services écosystémiques, en particulier les forêts, les sols et les autres éléments d'infrastructure écologique. Le recul constant de la biodiversité menace les moyens d'existence de l'homme et les performances économiques partout dans le monde, y compris en Suisse ; un tiers des espèces indigènes et près de la moitié des habitats naturels y sont menacés. Le Plan d'action de la *Stratégie Biodiversité Suisse (2017-2023)*⁷ définit des mesures visant à freiner cette évolution.

3. Égalité des chances et cohésion sociale

1 PAS DE PAUVRETÉ



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



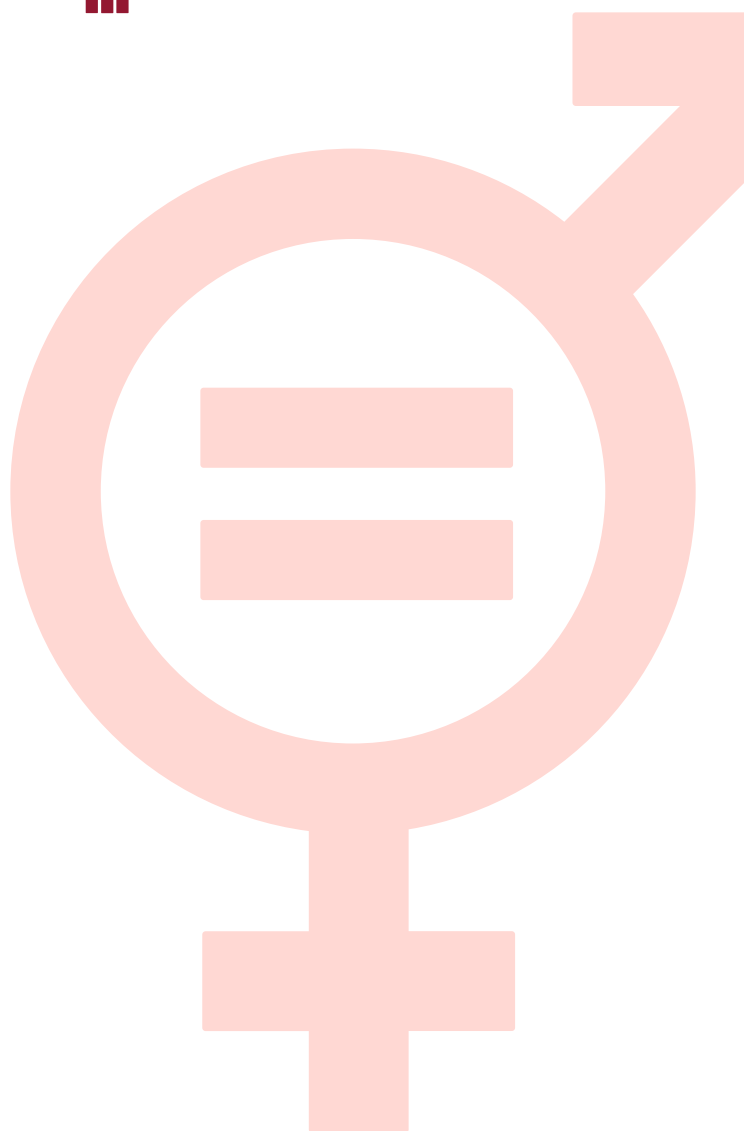
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



La Suisse entend favoriser une société inclusive respectueuse des principes de sa Constitution (Cst.), dont le préambule précise que le peuple et les cantons sont « déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité », ce qui correspond au principe de l'ONU de « ne laisser personne de côté ». La Confédération veille, par ailleurs, « à garantir une égalité des chances aussi grande que possible » (art. 2 Cst.). Chacune et chacun doit avoir les mêmes chances de s'épanouir et d'exploiter son potentiel personnel, y compris par ses propres mérites. L'égalité des chances ne signifie pas gommer les différences, mais offrir à chacun, notamment avec des moyens juridiques, un accès aux ressources et aux services ainsi que des perspectives de vie équitables.

La scolarité publique obligatoire est un facteur essentiel de promotion de la cohésion sociale et de l'égalité des chances. Le système éducatif de la Suisse se distingue par sa qualité et sa perméabilité. Son système de formation professionnelle duale est axé sur les besoins du marché de l'emploi et contribue ainsi à l'intégration professionnelle des jeunes et des adultes. Cette approche offre en soi des bases solides à l'établissement d'une société équitable. Il reste néanmoins des difficultés à régler, en relation avec la mobilité sociale ou avec le parcours migratoire, par exemple, d'où la nécessité de veiller au développement continu du système éducatif.

S'agissant de l'égalité juridique et factuelle des hommes et des femmes, la Suisse a réalisé des progrès, avec notamment l'adoption de la *Stratégie Égalité 2030*⁸, l'entrée en vigueur des *modifications de la loi sur l'égalité*⁹, l'extension du mariage aux couples homosexuels ou encore l'augmentation du nombre de femmes au sein de l'Assemblée fédérale et des parlements cantonaux. L'égalité hommes-femmes continue cependant de poser un certain nombre de difficultés, notamment sur le plan de la conciliation des vies privée et professionnelle, de l'égalité salariale et de la lutte contre les violences basées sur le genre.



Une nouvelle structure organisationnelle pour accroître la cohérence politique

Le Conseil fédéral a doté fin 2018 l'administration fédérale d'une nouvelle structure organisationnelle dans un triple but : favoriser la cohérence des politiques de développement durable, satisfaire les besoins en matière de coordination et d'interconnexion, et renforcer le partage d'expériences. Il a affecté à cette tâche le *Comité directeur Agenda 2030*, qui coordonne et pilote stratégiquement la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les services fédéraux les plus importants pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des sept départements ainsi que la Chancellerie fédérale sont représentés dans cet organe à haut niveau. Le *Comité directeur Agenda 2030* promeut l'intégration des ODD dans les politiques sectorielles et assume des tâches intersectorielles stratégiques liées à l'agenda. La mise en œuvre de celui-ci reste cependant la prérogative des services fédéraux responsables des différentes politiques sectorielles. Chaque service fédéral est tenu d'intégrer les ODD dans sa politique, dans sa stratégie et dans son budget. Il est prévu de vérifier l'efficacité et les tâches de cette structure organisationnelle et de procéder au besoin aux ajustements nécessaires d'ici à la fin de 2022.

Afin de renforcer l'ancrage institutionnel de l'agenda, le Conseil fédéral a nommé en 2019 deux délégués à l'Agenda 2030, issus l'un du *Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication* et l'autre du *Département fédéral des affaires étrangères*. Ces délégués assurent en alternance, pour deux ans, la direction opérationnelle des travaux du comité. De plus, ils assument des tâches de représentation, ils représentent la Suisse dans des organes internationaux, ils informent le public sur l'Agenda 2030 et ils impliquent les cantons, les communes et les représentants de la société civile, de l'économie et du milieu scientifique dans les travaux de mise en œuvre et dans l'établissement des rapports.

Le *Groupe d'accompagnement Agenda 2030*, instance opérationnelle de conseil, joue quant à lui un rôle de trait d'union entre la Confédération et les acteurs non gouvernementaux du développement durable. Le nouveau règlement du *Groupe d'accompagnement Agenda 2030* adopté au printemps 2022 renforce son rôle en l'inscrivant formellement dans le processus politique de la Confédération en matière de développement durable. Le groupe d'accompagnement se compose de représentants de l'économie, du milieu scientifique et de la société civile. Il contribue de manière décisive à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en apportant une expertise et des réflexions stratégiques, en examinant les synergies et les conflits d'objectifs qui existent entre les différents secteurs et en favorisant le dialogue entre les différents groupes d'acteurs.

Collaboration avec les cantons, les communes et le Parlement

Bien que la Confédération ait un rôle majeur à jouer dans la coordination et la mise en œuvre de l'Agenda 2030, le développement durable en Suisse se caractérise également par l'engagement des cantons, des communes, de l'économie, de la science, de la société civile et de la population dans son ensemble. Pour relever les défis intersectoriels de l'agenda, des processus d'intégration s'imposent notamment à tous les échelons de la consultation et de la prise de décisions.

Les cantons occupent dans ce contexte une place à part car des domaines politiques essentiels tels que la santé ou l'éducation relèvent principalement de leur compétence, des prérogatives constitutionnelles qui leur confèrent une grande influence sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ils apportent d'ailleurs à cette mise en œuvre une contribution importante à l'échelle infranationale, et ce sur tous les sujets. Le succès de ces efforts nécessite le renforcement de la collaboration entre les cantons (horizontale), et entre les cantons et la Confédération (verticale). Cette dernière, qui fonctionne dans de nombreux domaines politiques, reçoit depuis 2018 le soutien du nouveau *Réseau cantonal du développement durable*.

Les villes et les communes contribuent elles aussi à mettre en œuvre et à faire connaître l'Agenda 2030, et à impliquer la population dans la poursuite des ODD. La Confédération invite les cantons et les communes à intégrer le développement durable au sens de l'Agenda 2030 dans leurs processus ordinaires de planification et de pilotage. Bon nombre d'entre eux possèdent leur propre stratégie pour le développement durable et leurs propres mécanismes de coordination, qu'ils axent de plus en plus sur les ODD. La Confédération soutient des projets régionaux et des projets locaux dans ce domaine, en encourageant notamment la mise en réseau des acteurs impliqués.

En novembre 2021, le Parlement fédéral a créé l'*intergroupe parlementaire sur les objectifs de développement durable 2030 (ODD)* dans lequel, sont représentés tous les groupes parlementaires, y compris au niveau de sa présidence : Parti radical-démocratique, Parti vert/libéral, Les Verts, Le Centre, Parti socialiste et Union démocratique du Centre. L'intergroupe a pour but de trouver des solutions intégrées, partenariales et transpartisanes pour atteindre les ODD.

Intégration de l'Agenda 2030 dans les stratégies et les activités

L'Agenda 2030 comprend 17 objectifs mondiaux connectés les uns aux autres, que la Suisse s'efforce de poursuivre par une approche intersectorielle. Dans la *SDD 2030*¹⁰, le Conseil fédéral invite tous les services fédéraux à participer, dans le cadre de leurs attributions, à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la Stratégie pour le développement durable 2030. L'état des lieux 2018-2022 montre que depuis le rapport national 2018, l'Agenda 2030 a été intégré dans bon nombre de politiques sectorielles de la Suisse. Ce dernier fournit aussi le cadre de référence de bien des stratégies élaborées depuis lors, contribuant à la cohérence politique et à la promotion des synergies entre différentes politiques sectorielles. La référence à l'Agenda 2030 permet de mettre en relation différentes thématiques, de mieux identifier les liens existants et de les aborder conjointement. Elle permet aussi de détecter les tensions éventuelles ou les conflits d'objectifs, et de mieux y remédier.

La *SDD 2030* définit les priorités de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et fixe des objectifs nationaux de même que des orientations nationales ou internationales, qui doivent permettre à la Confédération d'atteindre les ODD. Elle est complétée dans tous les secteurs politiques par des stratégies, des plans d'action et des mesures qui sont élaborés dans les processus de décision habituels de chaque secteur. Le *Plan d'action 2021-2023*¹¹ relatif à la SDD 2030 concrétise cette dernière par une sélection de nouvelles mesures à l'échelon fédéral.

Voici à présent quelques exemples de la manière dont l'Agenda 2030 s'intègre dans différents projets ou stratégies aux niveaux national, cantonal et communal. L'ampleur de cette intégration est variable : dans certains cas, l'agenda est principalement évoqué comme cadre de référence important, dans d'autres, c'est lui qui donne le cap de la stratégie ou du projet.

Intégration de l'Agenda 2030 au niveau fédéral

Le développement durable est l'une des quatre priorités thématiques de la *Stratégie de politique extérieure 2020–2023*¹². Les sous-stratégies géographiques telles que la *Stratégie Moyen-Orient Afrique du Nord*¹³, la *Stratégie Afrique subsaharienne*¹⁴, la *Stratégie Chine*¹⁵ et la *Stratégie Amériques*¹⁶ en tiennent compte et invoquent l'Agenda 2030 comme cadre de référence majeur.

Pour la coopération internationale de la Suisse (CI), l'Agenda 2030 et ses 17 ODD montrent la voie à suivre. Les objectifs de la CI servent les intérêts de la Suisse, y

compris ses engagements en matière de développement durable matérialisés par son adhésion à l'Agenda 2030. Les quatre objectifs de la *Stratégie de coopération internationale 2021-2024 (Stratégie CI 2021-2024)*¹⁷ sont complémentaires et contribuent au développement durable, surtout sous l'angle de la réduction de la pauvreté. En les poursuivant, la Suisse soutient en outre la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par les pays en développement.

La *Stratégie de la politique économique extérieure (2021)*¹⁸ donne une orientation à moyen et à long termes et indique comment la politique économique extérieure peut contribuer à préserver et à développer la prospérité dans notre pays. Dans ce cadre, la Suisse promeut des relations économiques qui concourent au développement durable dans les pays partenaires comme sur le territoire national, elle prône l'application et le développement de normes mondialement reconnues de protection de l'environnement, de la biodiversité, des droits de l'homme et des droits des travailleurs, elle prévoit des clauses contraignantes concernant le développement durable dans les accords commerciaux bilatéraux et elle soutient certains pays émergents et certains pays en développement dans la poursuite des ODD.

La *Stratégie de politique extérieure numérique 2021-2024*¹⁹ expose l'emploi du numérique au service de l'Agenda 2030 et définit la prospérité et le développement durable comme champs d'action prioritaires.

Dans sa *Stratégie Suisse numérique (2020)*²⁰, le Conseil fédéral souligne l'importance de la transformation numérique pour le développement durable de la Suisse et pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il expose les nouvelles technologies qu'emploie le pays pour atteindre les ODD et indique en quoi elles contribuent à la réalisation de ces derniers dans chaque champ d'action.

Dans le *Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2021-2024*²¹, le développement durable et l'égalité des chances sont traités comme des thèmes transversaux méritant une attention particulière.

La nouvelle *Stratégie Égalité 2030*²² adoptée par le Conseil fédéral en 2021 apporte, elle, une contribution décisive à l'égalité hommes-femmes, conformément à l'Agenda 2030.

La *Stratégie climatique à long terme 2050*²³, elle aussi adoptée par le Conseil fédéral en 2021, reprend les objectifs de l'Agenda 2030 quant à la protection du climat

et expose les moyens d'atteindre le zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Les efforts dans ce domaine sont soutenus par la *Stratégie d'adaptation aux changements climatiques*²⁴ et par les objectifs, les axes et les mesures de la *Stratégie énergétique 2050*²⁵.

Le *Plan d'action contre le gaspillage alimentaire* indique comment atteindre, en Suisse, la cible 12.3. Le rapport *Mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse (économie verte)* expose quant à lui les nombreuses possibilités offertes par une économie circulaire sobre en ressources et les synergies qui existent avec l'Agenda 2030.

Intégration de l'Agenda 2030 aux niveaux cantonal et communal

L'Agenda 2030 est aussi un cadre de référence majeur aux niveaux cantonal et communal. Les exemples qui suivent montrent qu'il sert de base à une multitude d'activités et de stratégies des cantons et des villes de toutes les régions linguistiques du pays.

Dans son nouveau *Programme pour la législature 2019-2023*, le gouvernement du canton du Tessin présente des objectifs et des mesures en rapport avec l'Agenda 2030.²⁶ L'agenda 2030 du canton de Vaud fait de la durabilité une orientation commune, centrale, qui concerne l'ensemble des politiques publiques cantonales²⁷. Le canton du Valais possède une *Stratégie développement durable à l'horizon 2030* et un plan d'action qu'il renouvelle chaque année²⁸. Le canton de Saint-Gall se fonde sur l'Agenda 2030 pour construire un vaste réseau d'acteurs internes et externes à l'administration²⁹. À Genève, le *Concept cantonal du développement durable 2030* définit les lignes directrices et les axes stratégiques d'intervention prioritaires en matière de développement durable à l'horizon 2030³⁰. La *Stratégie de développement durable 2021-2031* du canton de Fribourg³¹ s'aligne sur les objectifs de l'Agenda 2030. Le rapport *Le développement durable dans le canton d'Argovie en 2020* fait le point sur les trois dimensions du développement durable que sont l'économie, la société et l'environnement, et sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ses résultats constituent la base des processus stratégiques des départements du canton et du programme de sa législature (schéma directeur de développement)³².

La ville de Berne entend elle aussi faire du développement durable une ligne directrice. Son *Cadre stratégique du développement durable*³³ se fonde sur l'Agenda 2030 et

visé à favoriser résolument sa mise en œuvre³⁴. La ville de Zurich a fait siens les ODD et œuvre à leur poursuite à l'échelle locale³⁵. Yverdon-les-Bains a été l'une des premières communes de Suisse à adopter les ODD. Sa stratégie de durabilité pose une vision idéale qui fait office de cadre de référence commun pour tous les Services de la Ville³⁶. La ville de Fribourg a adopté une vaste stratégie fondée sur l'Agenda 2030 et transposé les ODD dans son contexte local³⁷. La ville de Lugano mène à son échelle des projets et des initiatives visant à trouver des solutions communes aux grands enjeux planétaires. Son projet *Lugano sostenibile*³⁸ a pour objet de familiariser la population avec l'Agenda 2030 et les 17 ODD par une approche participative et interactive.

Outre la Confédération, les cantons et les communes, de nombreuses organisations des milieux économique et scientifique et de la société civile contribuent à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, qui inspire les stratégies, les programmes et les activités d'une multitude d'acteurs en Suisse. Pour en savoir plus sur l'engagement et la contribution des différentes parties prenantes, rendez-vous sur le site www.SDGital2030.ch.

SDGital2030 : la solution numérique pour élaborer le rapport national 2022 de la Suisse

Le présent rapport dresse un bilan intermédiaire de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse. Un tel rapport nécessite des données quantitatives solides et des évaluations et des informations qualitatives. En l'occurrence, les premières émanent du *système d'indicateurs MONET 2030* de l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui a fait ses preuves, et les secondes de l'*État des lieux 2018-2022* qui, sur le modèle de celui établi en 2018, fait le point sur la poursuite des 17 ODD et de leurs 169 cibles en Suisse entre 2018 et 2022.

Pour chacun des ODD et des cibles, l'état des lieux examine les progrès accomplis et les défis à relever, enregistre les mesures réalisées ou prévues, et évalue le degré d'atteinte. Il est le fruit de la collaboration des sept départements et de la Chancellerie fédérale.

La procédure d'établissement de l'*État des lieux 2018-2022* a été numérisée au moyen de l'outil informatique sur mesure *SDGital2030*, ce qui a pour effet de la simplifier tout en améliorant la coordination et la cohérence des services fédéraux impliqués, une cinquantaine, représentés par plus de 500 personnes. Cet outil, qui favorise la collaboration et la collecte d'informations, permet de simplifier la recherche de synergies et l'identification de conflits d'objectifs entre différents secteurs politiques, et de stimuler les échanges en vue du développement de solutions communes.

La structuration et la numérisation de l'*État des lieux 2018-2022* visent en outre à faciliter la participation de tous ceux qui le souhaitent. L'accès à *SDGital2030* est ouvert aux cantons, aux villes, aux communes et aux organisations des milieux économique et scientifique et de la société civile. Tous ont pu ainsi saisir leurs informations en suivant la même structure qu'au niveau fédéral. Dans un premier temps, 93 entités ont répondu à l'appel, dont 14 cantons, 26 communes et 53 organisations.

La base de données qui en résulte documente la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et reflète la diversité du développement durable en Suisse. L'état des lieux sert de base d'informations pour le présent rapport, qui donne une vue d'ensemble des principaux éléments de la mise en œuvre au niveau fédéral. Il est publié dans son intégralité sur le site www.SDGital2030.ch. En réunissant les estimations

de la Confédération et les contributions des cantons, des communes et des acteurs non gouvernementaux, ce site vise à devenir pour la population suisse une source d'informations sur le développement durable au sens de l'Agenda 2030. Alors que la Confédération procédera à une actualisation de l'état des lieux tous les quatre ans, les autres acteurs peuvent à tout moment saisir de nouvelles contributions, ce qui fait que le tableau de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse se précisera d'année en année.

Le site a pour but de contribuer à faire connaître l'Agenda 2030, de mettre en parallèle les données quantitatives et les évaluations qualitatives, et d'exposer les estimations des différents acteurs sur l'avancement du développement durable. Enrichi en continu, il permettra d'approfondir les informations fournies par le présent rapport. Il suivra la progression de la Suisse vers les 169 cibles et examinera les





interactions entre les 52 d'entre elles qui sont prioritaires pour la Suisse sur la base d'une analyse scientifique établie par le *Center for Development and Environment* de l'Université de Berne. Il permettra par ailleurs de consulter les contributions d'un acteur donné, d'établir des comparaisons entre différentes organisations et de télécharger des extraits de la mise en œuvre sous forme de rapports personnalisés.

La numérisation du processus a produit une base d'informations qui garantit la continuité et le développement de la gestion des informations d'ici à 2030 et au-delà. Sa complexité est atténuée par une limitation du volume et par la structuration des informations. *SDGital2030* permet en outre de mettre en relation différents acteurs de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de restructurer le processus en définissant des tâches précises.

Mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse

Les chapitres qui suivent font le point, ODD par ODD, sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse. Les informations fournies proviennent de l'État des lieux 2018-2022 et sont focalisées sur les changements intervenus depuis le dernier état des lieux dressé dans le cadre du rapport national 2018.

Pour chaque ODD, le rapport commence par établir un bilan général à partir des éléments et des développements principaux. Il expose ensuite les progrès accomplis depuis l'État des lieux 2018 et les défis qu'il reste à relever. Ce faisant, il récapitule les principaux éléments en se concentrant sur les efforts de mise en œuvre de la Confédération. L'État des lieux 2018-2022 complet se trouve sur le site www.SDGital2030.ch, qui fournit des renseignements supplémentaires sur les 17 ODD et leurs 169 cibles. Les liens qui figurent dans chaque chapitre mènent directement à la page correspondante de l'état des lieux.

Ces évaluations qualitatives ont été complétées par des données quantitatives qui apportent un éclairage supplémentaire sur l'avancement de la mise en œuvre. Le suivi des objectifs et des prescriptions de l'Agenda 2030 dans le contexte suisse et de certains thèmes du développement durable se fait au moyen du système d'indicateurs MONET 2030, qui comprend actuellement 103 indicateurs. Ce système représente les progrès réalisés en direction d'un ODD donné par les symboles de qualification de l'évolution des indicateurs et par un indicateur-clé graphique sélectionné parmi les indicateurs du système parce qu'il représente le mieux le thème de l'ODD.

Les symboles de qualification de l'évolution montrent si l'indicateur évolue ou non dans la direction souhaitée pour atteindre les ODD.³⁹ Dans le cas d'un objectif chiffré et daté, l'évolution visée correspond au chemin théorique à suivre pour atteindre l'objectif à la date prévue. Les tendances sont analysées de 2000 jusqu'à la dernière valeur disponible. Pour les séries plus récentes, l'analyse débute l'année de la première donnée disponible⁴⁰. Il peut en résulter des périodes d'observation hétérogènes. La qualification d'une tendance est



Positive

L'évolution observée correspond à l'évolution visée



Négative

L'évolution observée correspond à l'évolution visée



Indifférente

Il n'y a pas de modification notable



Inexistante

Pour des raisons techniques (rupture ou évolution irrégulière de la série chronologique) ou parce que la série chronologique est trop courte, aucune qualification n'est possible

L'évolution détaillée de certains indicateurs figure dans l'annexe statistique et, sous une forme interactive, sur www.SDGital2030.ch.

Sans données ni statistiques fiables, il n'est pas possible de mesurer le progrès. La pandémie de COVID-19 a particulièrement mis en évidence l'importance de la liberté d'opinion, du débat démocratique et des décisions politiques fondées sur des faits avérés.

Pour certains ODD, le rapport expose en outre différentes interactions sur la base d'une analyse scientifique établie par le *Center for Development and Environment* de l'*Université de Berne*, qui explore les conflits d'objectifs et les synergies entre les différentes cibles. Pour plus de détails, notamment sur la méthodologie, rendez-vous sur le site www.SDGital2030.ch.

Pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 de manière efficace, il faut être conscient de l'influence que les différents objectifs exercent les uns sur les autres. Les mesures prises en vue d'atteindre un objectif ou une cible donnés se répercutent bien souvent sur un ou plusieurs autres objectifs. Une approche systémique et intégrale permet d'exploiter les interactions positives (synergies) et de minimiser les négatives (conflits d'objectifs). Le présent rapport examine les interactions qui existent entre les 52 cibles prioritaires pour la Suisse et les classe dans les catégories suivantes :



Conflit d'objectifs : interaction qui fait que les moyens d'atteindre l'objectif A empêchent d'atteindre tout ou partie de l'objectif B.



Multiplicateur de retombées positives : objectif dont l'atteinte favorise celle d'autres objectifs.



Amortisseur systémique : objectif dont l'atteinte découle de progrès réalisés en direction d'autres objectifs.



Rétroaction systémique : interaction positive entre au moins trois objectifs prioritaires, où l'atteinte de A favorise l'atteinte de B, qui favorise l'atteinte de C, qui favorise à son tour l'atteinte de A.

Cette évaluation repose sur des avis d'experts et constitue une première étape vers l'intégration stratégique des interactions dans le processus politique. La mise en œuvre cohérente et réussie de l'Agenda 2030 passe par un dialogue permanent entre tous les acteurs de la société afin de négocier les objectifs prioritaires, de débattre des interactions et d'encourager la recherche pour une meilleure compréhension de ces interactions.

1 PAS DE PAUVRETÉ



ODD 1

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

L'ODD 1 vise, conformément au principe de « ne laisser personne de côté » à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, à réduire les inégalités, à accroître la résilience des personnes vivant dans la pauvreté et dans la précarité et à réduire leur vulnérabilité aux risques économiques, sociaux et écologiques.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Taux de pauvreté | 8,5% en 2020
| +1,9 pp depuis 2014



Pauvreté des actifs occupés | 4,2% de la population active en 2020 | Pas d'évolution significative depuis 2014



Risque de pauvreté | 19,6% pop. issue de la migration, 11,3% pop. non issue de la migration en 2019
| Ecart croissant depuis 2014



Dépenses totales pour la protection sociale | 29,1% du PIB en 2020 | +7,7 pp depuis 2000

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 1

La Suisse, forte d'un système de sécurité sociale solide, d'un taux d'occupation élevé et d'un approvisionnement accessible en biens et en services de première nécessité est bien armée contre la pauvreté⁴¹. La Confédération et les cantons ont néanmoins le devoir de prévenir les risques en la matière et d'intégrer les personnes les plus défavorisées dans la vie économique et dans la société.

La Suisse entend minimiser les risques de choc économique, de choc social, de choc écologique et de danger naturel et protéger la population contre les conséquences de tels événements tout en accroissant sa résilience. C'est là la tâche de la Confédération, des cantons, des communes, des compagnies d'assurance et de l'économie privée dans le cadre d'une gestion intégrée des risques.

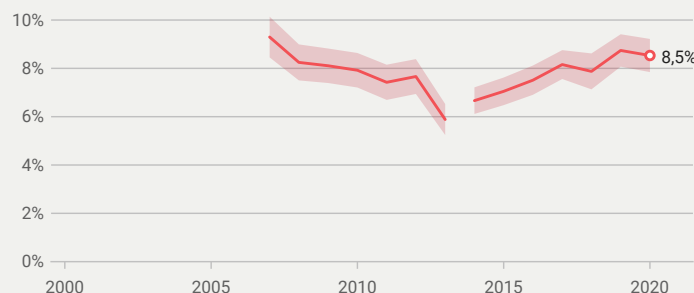
Dans le contexte de la coopération internationale, la Suisse contribue à limiter les risques mondiaux et à réduire la pauvreté. Elle œuvre pour l'émancipation économique, sociale et culturelle des personnes défavorisées selon le principe « *ne laisser personne de côté* ». À ce propos, ses efforts portent en particulier sur l'intégration des couches les plus faibles de la population, sur l'égalité des sexes et sur la défense et la promotion de l'état de droit et des droits de l'homme. La Suisse s'efforce d'améliorer les conditions de vie des groupes de population pauvres et marginalisés, surtout dans les zones fragiles ou touchées par des conflits, en favorisant leur accès au travail et à un revenu, à l'eau, à l'alimentation, à des installations sanitaires, à un système de santé, à l'éducation, et aux processus de décision qui les concernent. Pour elle, réduire la pauvreté va de pair avec la maîtrise des enjeux mondiaux

dans les domaines des changements climatiques et de l'environnement, de la sécurité alimentaire, des migrations, de l'eau ou de la santé. En vertu du *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030*⁴², la Suisse aide les pays en développement à mettre sur pied une gestion intégrée des risques.

Taux de pauvreté

Part de la population résidante permanente vivant sous le seuil de pauvreté

En 2020, 722 000 personnes vivaient sous le seuil de pauvreté. 188 000 de plus qu'en 2014.



2014: rupture de série temporelle

Etat des données: 28.02.2022

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

© OFS 2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Assurances sociales : Il existe une continuité générale de la lutte contre la pauvreté et de la prévention à l'échelle nationale, comme le montre la révision de plusieurs assurances sociales, dans le domaine de la prévoyance vieillesse, par exemple. Par ailleurs, des prestations transitoires ont été instaurées pour les personnes qui perdent leur emploi juste avant l'âge de la retraite.

Prévention de la pauvreté : La Suisse s'engage dans le cadre de la *Plateforme nationale contre la pauvreté 2019-2024*⁴³, qui met l'accent sur la participation des personnes touchées par la pauvreté et sur l'accès des adolescents et des jeunes adultes au monde du travail. Elle est aussi en train de mettre en place un monitoring national de la pauvreté, qui fera régulièrement le point sur l'évolution de la situation.

Intégration et travail : L'*Agenda Intégration Suisse (AIS)*⁴⁴ vise notamment à préparer les jeunes arrivés tardivement en Suisse du fait du regroupement familial à suivre une formation professionnelle, et à améliorer leur intégration.

Résilience de la population vis-à-vis des dangers naturels et autres menaces : La mise en œuvre du plan d'action fédéral et des mesures contre les dangers naturels est en cours. La gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels prend également en compte les menaces liées à la technique et celles liées à la société.



Dans le contexte international

Lutte contre la pauvreté : La lutte contre la pauvreté dans le monde et la promotion du développement durable sont les deux priorités de l'aide publique au développement (APD) apportée par la Suisse. La mobilisation de ressources supplémentaires privées est l'un des objectifs de la *Stratégie de coopération internationale 2021-2024*⁴⁵. La Confédération soutient la création d'un cadre favorable à l'investissement et aux initiatives privées, à l'accès aux marchés et aux établissements financiers, et à des emplois décents, et œuvre de plus en plus au renforcement des systèmes nationaux de sécurité sociale de pays partenaires.

Données ventilées : La Suisse utilise plusieurs indicateurs standardisés, dont un sur la pauvreté, qui améliorent l'enregistrement de ses résultats en matière de CI. Ces indicateurs exigent des données ventilées par sexe et par groupes de population, ce qui produit des informations plus détaillées sur l'intégration effective des groupes de population pauvres et défavorisés, tout en promouvant un développement inclusif.

Résilience vis-à-vis des dangers naturels : La Suisse a renforcé son engagement en matière de prévention des catastrophes dans les pays en développement et fournit dans ce domaine une aide financière et technique.

Défis à relever



Dans le contexte national

Taux de pauvreté : La part de la population qui vit au-dessous du seuil de pauvreté national a représenté en 2020 8,5 % de la population résidente permanente et 4,2 % de la population active (voir définition de la pauvreté à la note 41). Ce taux est très difficile à réduire, notamment en raison de la pandémie du COVID-19, dont les effets ne seront visibles qu'à moyen et long termes. Il a d'ailleurs tendance à augmenter.

Assurances sociales : Malgré les révisions accomplies, le financement à long terme des assurances sociales est loin d'être acquis, surtout compte tenu de l'évolution démographique.

Prévention des catastrophes : Dans ce domaine, la Suisse a fait des progrès, notamment en mettant en place le système *Alertswiss* et les *points de rencontre d'urgence*. Il lui faut cependant disposer de bases de données vastes et à jour pour pouvoir réagir aux risques aggravés par les changements climatiques et pratiquer une gestion intégrée des risques. Alors que ses systèmes d'alerte de la population sont déjà très performants, elle doit continuer de remédier à leurs carences.

Dans le contexte international



Lutte contre la pauvreté : Malgré les énormes progrès accomplis dans ce domaine, l'extrême pauvreté continue de toucher un dixième de la population mondiale, dont plus de la moitié en Afrique subsaharienne, et la tendance est à la hausse. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'aggraver la situation des personnes touchées par la pauvreté, par les crises et par la misère.

Mesure de la pauvreté : Pour planifier des mesures de réduction de la pauvreté et pour mesurer les progrès réalisés sur les plans national et international, il faut des chiffres. Les données concernant les personnes vivant dans une pauvreté extrême étant particulièrement lacunaires, la Suisse soutient la collecte et l'analyse de données dans ses pays partenaires dans le cadre de la CI.

Résilience vis-à-vis des dangers naturels : Les programmes et les projets futurs de la CI devront plus systématiquement tenir compte des risques liés aux dangers naturels.



Conflit d'objectifs La croissance économique contribue à la réduction de la pauvreté, un objectif central au regard de la justice sociale. Dans le même temps, il faut découpler la croissance économique de la consommation de ressources naturelles et des émissions de gaz à effet de serre pour pouvoir atteindre les cibles de l'ODD 12 (consommation et production responsables). Une saine compréhension de la prospérité sociale et de sa répartition peut favoriser ce découplage.

Pour en savoir plus sur l'ODD 1, cliquez ici.

2 FAIM «ZÉRO»



ODD 2

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

L'ODD 2 comprend l'élimination de la faim et de toutes les formes de malnutrition, et la promotion d'une agriculture durable. Les systèmes alimentaires influent sur l'ensemble des 17 ODD et peuvent, de ce fait, apporter une contribution décisive à leur atteinte.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Bilan d'azote de l'agriculture | 89 600 tonnes en excès en 2019 | -9,2% depuis 2000



Emissions GES de l'agriculture | 6,5 mios de tonnes équivalents CO₂ en 2019 | -5,7% depuis 2000



Agriculture biologique | 17% de la surface agricole utile en 2020 | +9,3 pp depuis 2000



Terres arables | 388 400 ha en 2018 | -11% depuis 1985



Ressources phytogénétiques | 5 400 végétaux enregistrés en 2020 | +81 depuis 2016



Consommation de fruits et légumes | 5 portions/jour par 21,5% de la population en 2017 | +2,3 pp depuis 2012

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 2

Personne ne souffre de la faim en Suisse, mais la malnutrition y est largement répandue : 42 % de la population résidente sont obèses ou en surpoids. La *Stratégie suisse de nutrition 2017-2024*⁴⁶ vise donc à promouvoir une alimentation saine et équilibrée.

Conformément à la Constitution, la Confédération crée les conditions de la sécurité alimentaire. Plusieurs champs politiques y contribuent, notamment ceux relatifs à l'agriculture, à l'aménagement du territoire, à l'environnement et au commerce. L'agriculture suisse produit plus de la moitié de ce qui est consommé en Suisse, contribuant ainsi de manière significative à la sécurité alimentaire. Pour atteindre l'ODD 2, il faut poursuivre la mise en œuvre, la vérification et l'ajustement, si nécessaire, des mesures arrêtées, notamment dans les domaines de la biodiversité, des émissions de gaz à effet de serre, des excédents d'azote, de la fertilité des sols, des déchets alimentaires, de la diversification des importations et de l'alimentation (sous l'angle de la santé et du développement durable).

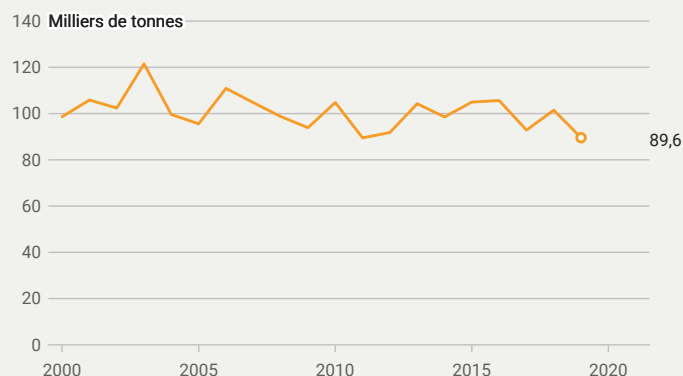
La Suisse est un ardent défenseur de l'approche fondée sur les systèmes alimentaires, qui aborde les enjeux complexes de l'alimentation d'un point de vue global. Sur le plan international, y compris dans les relations commerciales, elle soutient les efforts de transition vers des systèmes alimentaires efficaces, résilients et durables. Reconnaissant l'agroécologie comme une approche systémique pertinente

pour cette transition, elle œuvre à faire connaître et à faire appliquer les principes édictés dans ce domaine par l'*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*⁴⁷ et par le *Groupe d'experts de haut niveau du Comité de la Sécurité alimentaire mondiale*.

Bilan d'azote de l'agriculture

Différence entre les quantités d'azote qui entrent dans les terres agricoles et celles qui en sont retirées

Un excédent d'azote est une source de pollution de l'air et des eaux.



Etat des données: 28.02.2022

Source: OFS – Bilan d'azote

© OFS 2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Systèmes alimentaires durables : La *SDD 2030* et le *Plan d'action 2021-2023*⁴⁸ qui l'accompagne font de la transition vers ces systèmes un thème transversal majeur à l'étranger comme en Suisse. Ce thème correspond à quatre objectifs quantifiables relatifs aux recommandations nutritionnelles issues de la pyramide alimentaire suisse, au gaspillage alimentaire évitable, à l'empreinte carbone des denrées alimentaires et au pourcentage d'exploitations agricoles aux méthodes particulièrement respectueuses de l'environnement et des animaux. Le Parlement a par ailleurs adopté des modifications législatives visant à réduire le risque lié à l'emploi de pesticides et la perte de nutriments.

Agroécologie : La Suisse œuvre à l'application des principes de l'agroécologie comme approche systémique pertinente pour la transition vers des systèmes alimentaires durables. L'inscription de cette approche dans la *SDD 2030*, par exemple, est un pas de plus dans cette direction. Par ailleurs, le Conseil fédéral tiendra compte de ces principes dans ses propositions pour développer la politique agricole.

Une alimentation saine et durable : L'instauration du *Nutri-Score* et l'amélioration de la collaboration entre la Confédération, les cantons, les experts et d'autres acteurs encore ont permis de réaliser des progrès en matière d'information et en matière d'éducation à une alimentation saine et durable. On note aussi un mieux sensible des conditions générales permettant une telle alimentation, sur le plan de la composition des aliments grâce à une collaboration renforcée avec l'économie, et dans le domaine de la restauration collective (petites structures offrant des repas de midi, restaurants d'entreprise et homes).

Dans le contexte international



Systèmes alimentaires durables :

La Suisse défend depuis plus de dix ans la nécessité d'une approche holistique éclairée et consensuelle pour promouvoir les systèmes alimentaires durables, notamment dans le *Cadre décennal de programmation (One Planet Networks [10YFP])*⁴⁹. Lors du *Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires*⁵⁰, la Suisse s'est prononcée très clairement en faveur d'une transition vers des systèmes alimentaires durables et a présenté son programme de mise en œuvre fondé sur la *SDD 2030*. Elle a en outre rejoint les coalitions *Agroecology* et *Healthy diets from sustainable food systems for children & all*, et l'engagement mondial en faveur de la réduction des émissions de méthane⁵¹. Il est par ailleurs dans l'intérêt de la Suisse, en tant qu'importateur net de produits agricoles, que les systèmes alimentaires se transforment partout dans le monde, position qu'elle défend notamment dans ses relations commerciales.

Pour en savoir plus sur l'ODD 2, cliquez ici.

Défis à relever



Dans le contexte national

Productivité durable : La productivité durable de l'agro-alimentaire est capitale pour assurer la sécurité alimentaire à long terme de la Suisse. Les changements climatiques et le recul de la biodiversité créent dans différents domaines du système alimentaire des difficultés qu'il va falloir résoudre. La *SDD 2030* prévoit de renforcer le développement durable tout au long de la chaîne de valeur et la résilience des systèmes alimentaires, notamment par l'application des principes agroécologiques.

Une alimentation saine et durable : La Suisse manque d'informations sur les habitudes alimentaires de sa population. Actuellement, elle n'a pas les moyens de savoir dans quelle mesure ces habitudes correspondent à une alimentation saine, équilibrée et durable au sens de la pyramide alimentaire suisse. Le choix d'un indicateur sera envisagé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie suisse de nutrition.

Déchets alimentaires : En Suisse, le volume annuel de déchets alimentaires évitables est estimé à 330 kg par personne. Le plan d'action contre le gaspillage alimentaire vise à réduire de moitié les déchets alimentaires d'ici à 2030.

Égalité des chances et vieillissement de la population : La proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation agricole n'a guère augmenté que de 3 % au cours des vingt dernières années (de 3,3 % en 2000 à 6,6 % en 2019). Il faut régler la couverture sociale du conjoint ou partenaire travaillant sur l'exploitation agricole. Il faut aussi affronter la question du manque de relève dans le monde agricole. L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 51 ans en Suisse.

Dans le contexte internationale



Systèmes alimentaires durables : La moitié environ des denrées alimentaires consommées en Suisse est importée, ce qui fait qu'une grande partie des effets écologiques et sociaux négatifs de l'alimentation se produisent à l'étranger. Le *Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires* a souligné la nécessité d'une transition vers des systèmes alimentaires plus durables pour résoudre ce genre de problème. Il faut à présent mettre en œuvre les plans d'action prévus et mener à bien les travaux annoncés des coalitions.



Multiplieur de retombées positives Les efforts en direction de la cible 2.4 (exploitations agricoles respectueuses des animaux et de l'environnement) rapprochent de différentes cibles des ODD 6 (qualité de l'eau potable), ODD 12 (empreinte écologique des matériaux et empreinte gaz à effet de serre, gaspillage alimentaire), ODD 13 (résilience et capacités d'adaptation aux effets du réchauffement climatique) et ODD 15 (fonction des sols, intégrité des écosystèmes).



ODD 3

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

L'ODD 3 consiste à améliorer la santé de tous, partout dans le monde. Il s'agit d'assurer la protection de tous contre la maladie, et l'accès de tous à des services de santé et des médicaments de qualité sans se ruiner.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Années potentielles de vie perdues | -40% pour les femmes et -47,4% pour les hommes depuis 2000



Taux de fumeurs | 27% de la population en 2017 | -3,4 pp depuis 2002



Taux de suicide | 9,8 suicides pour 100 000 habitants en 2019 | -40% depuis 2000



Surpoids | 41,9% de la population en 2017 | +4,7 pp depuis 2002



Vaccination contre la rougeole | 89,7% des enfants de moins de 2 ans vaccinés contre la rougeole en 2017/19 | +18,7 pp depuis 2005/07



Renoncement aux soins médicaux pour raisons financières | 6,1% de la population à risque de pauvreté en 2020 | Pas d'évolution significative depuis 2015



Concentrations de particules fines | 14,3 µg/m³ dans les zones urbaines en 2021 | -49,8% depuis 2000



Satisfaction dans la vie | 72% de la population satisfaite ou très satisfaite en 2020 | Pas d'évolution significative depuis 2014

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 3

La Suisse possède un système de santé performant et sa population est en très bonne santé par rapport à celle des autres pays. Cela dit, la pandémie de COVID-19 a eu des effets sur sa progression en direction de l'ODD 3. À titre d'exemple, les mesures de protection ont fait reculer l'incidence de bon nombre de maladies transmissibles, mais en même temps la santé psychique de certaines parties de la population s'est détériorée.

La *Stratégie 2020-2030 du Conseil fédéral en matière de santé (Santé2030)*⁵² vise à offrir à la population, quel que soit l'état de santé et le statut socio-économique des individus, un environnement favorable à la santé et un système de santé de qualité, viable financièrement. Différents plans d'action, stratégies et programmes nationaux (p. ex. la *Stratégie Addictions*⁵³, la *Stratégie Cybersanté Suisse 2.0*⁵⁴, le Plan d'action visant à renforcer la sûreté radiologique « *Radiss*⁵⁵ » ou le *Plan d'action pour la prévention du suicide*⁵⁶) vont dans le sens de cet objectif.

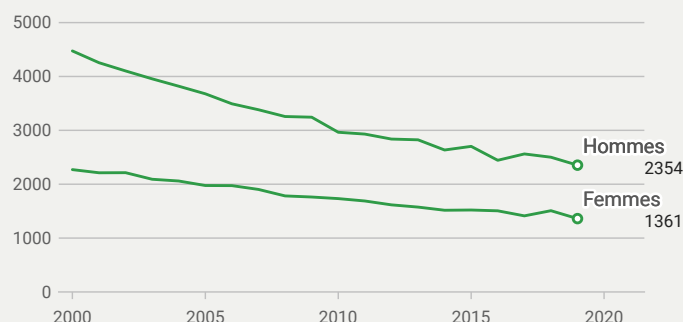
Dans le contexte international, le Conseil fédéral a adopté la *politique extérieure suisse en matière de santé 2019-2024*⁵⁷. En collaborant dans des organes multilatéraux et en soutenant des projets en faveur de pays partenaires dans le cadre de la CI, la Suisse contribue, par exemple, à la lutte contre les maladies transmissibles ou non, à

l'amélioration durable de l'accès aux produits médicaux et au renforcement général des systèmes de santé.

Années potentielles de vie perdues

Taux standardisé selon l'âge pour 100 000 habitants, toutes les causes de décès

Une diminution des années potentielles de vie perdues signifie une augmentation de l'espérance de vie.



Etat des données: 28.02.2022

Source: OFS – Statistique des causes de décès (CoD)

© OFS 2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Stratégie Santé 2030 : La Stratégie Santé2030 définit de nouvelles priorités pour la politique suisse en matière de santé. Elle met l'accent sur la transformation technologique et numérique, sur l'évolution démographique et sociale, sur la sauvegarde d'un système financièrement viable de soins de grande qualité, et sur le droit de vivre en bonne santé.

Assurance maladie : La loi fédérale sur l'assurance-maladie⁵⁸ a été modifiée en 2021 afin d'accroître la qualité et la rentabilité des soins de santé en Suisse. Les prestataires de services de santé sont désormais tenus de prendre des mesures d'amélioration de la qualité.

Accès aux prestations psychothérapeutiques : Afin de simplifier l'accès aux prestations psychothérapeutiques et de garantir une prise en charge appropriée, le Conseil fédéral a décidé en 2021 d'un changement de système, par le passage de l'actuel modèle de la délégation, qui nécessite la surveillance d'un médecin, au modèle de la prescription.

COVID-19 : La Suisse combat la crise sanitaire en cours avec la circonspection et les ressources nécessaires. Elle intègre les leçons qu'elle en tire dans les travaux visant à améliorer la prévention et la maîtrise des futurs risques de pandémie.

Dans le contexte international



Systèmes de santé : Dans le cadre de la CI, la Suisse aide les pays à faibles ou à moyens revenus à renforcer leur système de santé afin de les rendre plus prévoyants et plus réactifs face aux risques sanitaires en général et aux pandémies en particulier.

COVID-19 : La Suisse suit les priorités de sa politique extérieure en matière de santé, même dans le contexte du COVID-19. Elle milite par exemple, notamment au sein de l'*Organisation mondiale de la santé*, pour une politique plus prévoyante et plus réactive face aux futures pandémies. Elle apporte en outre un soutien financier important au *Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT)*⁵⁹ tels que les diagnostics, les médicaments et les vaccins, dont doivent bénéficier tous les pays. Elle soutient aussi sur place la distribution logistique de vaccins, de tests et de thérapies par l'Organisation internationale pour les migrations, par l'*UNICEF* et par la *Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, pour que les populations des zones de crise et des régions reculées en situation de fragilité puissent en bénéficier.

Défis à relever



Dans le contexte national

Prévention : La définition de mesures de prévention efficaces, structurelles et cohérentes nécessite une coopération ciblée et approfondie mêlant différentes politiques sectorielles et différents niveaux du système fédéraliste.

Changement climatique : Les effets directs et indirects des changements climatiques sur la santé sont d'ores et déjà perceptibles. Les mesures de protection du climat ne les empêcheront pas de s'accroître, il faut donc les affronter en même temps que d'autres risques environnementaux pour la santé.

Maîtrise des coûts : Le programme de maîtrise des coûts adopté par le Conseil fédéral en 2018 responsabilise tous les acteurs du système de santé et doit faire en sorte que l'augmentation des coûts reste dans la limite qui se justifie d'un point de vue médical. Les premières mesures sont entrées en vigueur en janvier 2022. D'autres se trouvent à différents stades du processus législatif. Les nouvelles mesures font l'objet d'un examen et seront mises en œuvre en plusieurs étapes.

COVID-19 : La gestion de la crise a monopolisé de nombreuses ressources et ralenti la progression vers certaines cibles, mais elle a aussi bénéficié d'une collaboration intersectorielle plus efficace. Tout l'enjeu consiste à présent à en tirer des enseignements pertinents pour l'avenir.

Dans le contexte international



Covid-19 : Dans les pays à faibles ou à moyens revenus, le ralentissement de la progression vers les objectifs est très net, y compris s'agissant de la santé en général et de ses déterminants. La maîtrise de la pandémie à l'échelle mondiale et de ses effets sur les différentes cibles reste un enjeu majeur.

Pour en savoir plus sur l'ODD 3, cliquez ici.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



ODD 4

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

L'ODD 4 appelle à offrir à tous les enfants, tous les adolescents et tous les adultes, et surtout aux plus pauvres et aux plus défavorisés d'entre eux, un accès à une éducation de base et à une formation professionnelle de qualité.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Personnel enseignant des hautes écoles
| 24% dans les HEU et 31,6% dans les HES/HEP sont des femmes en 2019



Formation continue | 68% de la population participait à des activités de formation continue en 2016 | +5 pp depuis 2011



Taux de 1^{re} certification du degré secondaire II | 94% des Suisses et 77,3% des étrangers en 2019



Compétences numériques | 41% de la population avec des compétences numériques avancées en 2021 | +0,75 pp depuis 2017



Compétences en lecture des jeunes de 15 ans | 76,4% atteignait le niveau 2 et plus en 2018 | Pas d'évolution significative depuis 2015

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 4

Le système éducatif suisse se distingue, sur le plan international, par une qualité et une perméabilité très élevées. Il comporte à tous les échelons et dans tous les domaines une offre de formations solide et variée. La scolarité obligatoire publique, qui est très enracinée localement et qui remplit une importante fonction d'intégration, est gratuite pour les enfants et les adolescents. La formation professionnelle duale, qui s'adapte en permanence à l'évolution du marché de l'emploi et de la société, est l'une des grandes réussites de la Suisse. La Confédération et les cantons encouragent l'acquisition par les adultes de compétences de base afin de garantir l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie ; ils soutiennent en outre les efforts des adultes pour intégrer ou réintégrer le marché de l'emploi.

Le système éducatif suisse constitue par ailleurs une base solide pour l'égalité des chances. La politique de la Confédération a pour but de le développer précisément dans cet esprit, avec un grand souci d'efficacité, en collaboration avec les cantons.

Dans le cadre de la CI, la Suisse œuvre en faveur d'une coopération active en matière d'éducation, sur le plan international comme sur le plan local. La Suisse promeut à l'étranger la singularité et l'ouverture de son système de formation professionnelle, de même que les échanges transfrontaliers de savoirs et d'expériences. Dans les pays en développement, elle s'emploie à faciliter l'accès

à une formation inclusive, à améliorer la qualité et la pertinence de cette formation et à renforcer la gouvernance et la résilience des systèmes éducatifs publics.

Taux de 1^{re} certification du degré secondaire II

Part des jeunes qui ont obtenu une première certification jusqu'à l'âge de 25 ans

Les jeunes sans formation postobligatoire (générale ou professionnelle) sont plus exposés au risque de chômage et de pauvreté.



Etat des données: 28.02.2022

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Niveau de formation et égalité des chances : Le niveau de formation de la population résidente a encore augmenté en Suisse ces dernières années. De plus, les inégalités entre les sexes ont diminué dans ce domaine au fil du temps. Les mesures prises à leur encontre dans les hautes écoles ont déclenché une dynamique positive, qui a engendré des changements tant structurels que culturels.

Système de formation professionnelle dual : L'initiative *Formation professionnelle 2030*⁶⁰, qui a pour objet de préparer au mieux la formation professionnelle pour l'avenir, a donné lieu à la mise en route de différents projets et à un certain nombre de progrès. Les mesures mises en œuvre visent notamment à renforcer la préparation au choix d'un métier et la formation professionnelle supérieure, et à encourager la certification professionnelle des adultes.

Éducation au développement durable (EDD) : L'EDD est intégrée depuis 2018 au rapport publié sur l'éducation et figure dans la déclaration 2019 de la Confédération et des cantons sur leurs objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation.

Petite enfance : La politique de la petite enfance est un champ d'action sociopolitique important pour le Conseil fédéral, qui lui a consacré un rapport en 2021. Ce rapport est le premier à dresser un état des lieux des mesures prises par la Confédération, par les cantons et par les communes. Les cantons reconnaissent eux aussi l'importance du sujet et se sont engagés à développer une approche commune pour cette politique intersectorielle.

Dans le contexte international



Systèmes éducatifs : Dans le cadre de la CI, la Suisse a considérablement développé depuis 2017 son soutien aux pays à faibles ou à moyens revenus pour le renforcement de leur système éducatif. *La Stratégie CI 2021-2024*⁶¹ décrit l'éducation en tant que facteur du développement humain comme un service de base essentiel. Elle met l'accent sur la nécessité d'améliorer l'efficacité de la gouvernance en matière d'éducation, l'accès à l'éducation des groupes défavorisés et la qualité des formations, et sur l'importance de l'éducation des enfants touchés par des crises humanitaires. La Suisse milite aussi pour le développement des échanges et de la mobilité en matière d'éducation, principalement en Europe, pour le moment.

Covid-19 : La CI de la Suisse a adapté ses programmes éducatifs dans les pays partenaires et lancé des initiatives spéciales COVID-19 afin d'atténuer ou d'effacer les carences éducatives causées par la pandémie.

Défis à relever



Dans le contexte national

Mobilité sociale : Certains diplômes et certaines passerelles entre niveaux de formation révèlent des différences liées à l'origine socioéconomique. La Confédération travaille, en concertation avec les cantons, à compenser les discriminations et les désavantages structurels, par exemple en renforçant la perméabilité du système et en prévoyant les passerelles les plus satisfaisantes possibles.

Apprentissage tout au long de la vie : La Suisse présente, par rapport au reste du monde, une forte participation à la formation initiale et à la formation continue. Mais parmi les personnes concernées, la part des adultes sans diplôme postobligatoire est relativement restreinte. Il faut donc supprimer les obstacles qui barrent l'accès à la formation continue.

Éducation au développement durable (EDD) : Il faut encourager ou consolider l'EDD, en soutenant notamment le centre national de compétences *éducation21* au niveau du secondaire II et de l'éducation non formelle et informelle. La promotion de cette approche holistique et paninstitutionnelle joue un rôle important pour l'intégration de l'EDD à tous les niveaux de l'éducation.

Petite enfance : Dans ce domaine, il faut renforcer la collaboration et la coordination des acteurs gouvernementaux entre eux et avec les acteurs privés. Il reste des défis à relever, dont garantir aux enfants issus de familles défavorisées et aux enfants souffrant d'un handicap un accès facile à l'offre éducative, et assurer la qualité et la viabilité financière des offres à l'échelle de la Suisse.

Dans le contexte international



Covid-19 : Dans les pays en développement, la pandémie a annihilé en partie les progrès réalisés ces dernières années en direction de l'ODD 4. Dans les pays les plus pauvres, les répercussions en seront probablement durables sur le droit à l'éducation, sur les résultats d'apprentissage, sur le financement du système éducatif et sur la protection des enfants. Dans le cadre de la CI, il faut maintenir l'éducation parmi les thèmes prioritaires, notamment en en assurant le financement, en renforçant la résilience des systèmes éducatifs et en leur garantissant le soutien de leur ministère de tutelle local, et en prévoyant une offre de formation qui permette de combler les lacunes des groupes vulnérables.

Pour en savoir plus sur l'ODD 4, cliquez ici.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



ODD 5

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

L'ODD 5 appelle à l'égalité hommes-femmes face au développement économique, à l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles, et à l'égalité des droits de participation à tous les niveaux.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Disparités salariales | 13,8% d'écart entre femmes et hommes en 2020 | -7,7 pp depuis 2000



Travail domestique et familial | 3/5 assumés par les femmes en 2020 | L'écart avec les hommes se réduit depuis 2010



Egalité des sexes en politique | 42% de femmes au Conseil national et 29% dans les parlements cantonaux en 2019 | +16 pp resp. +5 pp depuis 2003



Situation professionnelle | 25,5% de femmes et 38% d'hommes cadres parmi les salariés en 2021



Violence domestique grave | 85 victimes dont 74% de femmes en 2021

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 5

Pour en savoir plus sur l'ODD 5, cliquez ici.

L'égalité en droit des hommes et des femmes est inscrite dans la *Constitution*⁶². La Suisse encourage la participation des deux sexes à tous les niveaux de décision de la vie sociale, économique, politique et publique.

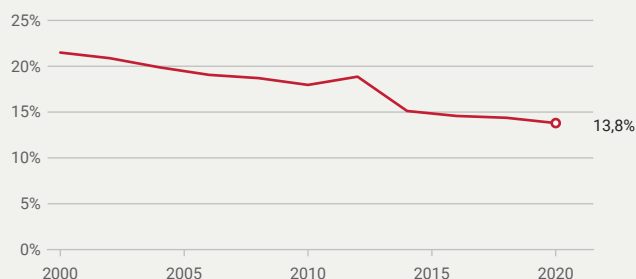
Malgré un certain nombre de progrès dans ce domaine, la Suisse n'a pas encore atteint l'égalité parfaite des sexes en droit. Elle peut mieux faire sur le plan de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ou travail de care, de l'égalité salariale et de la représentation des sexes dans les organes de décision et aux postes de direction. C'est pour combler ces lacunes que le Conseil fédéral a adopté en 2021 la *Stratégie Égalité 2030*⁶³, dont les objectifs sont conformes à ceux de l'Agenda 2030.

L'égalité des sexes figure depuis 2017 parmi les objectifs de la *Stratégie CI* et fait partie intégrante de toutes les activités de la CI comme thème transversal. La Suisse contribue à créer un cadre politique général plus favorable aux femmes par différents moyens : programmes bilatéraux avec des pays partenaires et contributions majeures à certaines organisations multilatérales, qui améliorent aussi leurs conditions de vie.

Disparités salariales selon le sexe

par rapport au salaire mensuel brut¹ des hommes, secteur privé

En 2018, 44,3% des différences salariales entre les femmes et les hommes ne découlaient pas de facteurs objectifs tels que le profil de la personne, les caractéristiques du poste et le domaine d'activité.



¹ par rapport au salaire médian

Etat des données: 28.03.2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Égalité des sexes : Avec la *Stratégie Égalité 2030* et son *Plan d'action*⁶⁴, la Suisse dispose d'instruments qui lui permettent de promouvoir activement l'égalité des hommes et des femmes en droit et dans les faits et de prendre des mesures pour concrétiser cette égalité dans la vie professionnelle, pour améliorer la conciliation entre vies professionnelle et familiale, pour prévenir les violences et pour lutter contre les discriminations.

Égalité salariale : La lutte contre la discrimination salariale s'est accélérée avec l'entrée en vigueur des modifications de la *loi sur l'égalité*⁶⁵ (obligation d'effectuer une analyse de l'égalité salariale) en 2020 et la modernisation de l'outil d'autocontrôle *Logib*.

Conciliation des vies professionnelles et privée : Le *Programme de la législature 2019-2023*⁶⁶ prévoit l'adoption d'une stratégie nationale et d'un message visant à améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Violences à l'égard des femmes et violences domestiques : La Confédération et les cantons ont adopté une feuille de route sur ce thème et doivent adopter en 2022 un plan d'action pour la mise en œuvre efficace de la *Convention d'Istanbul*, en cours d'élaboration avec les cantons, les communes et les principales organisations non gouvernementales concernées.

Participation des femmes à la vie politique et à la vie publique : Depuis 2021, les entreprises cotées en bourse de plus de 250 salariés doivent compter au moins 30 % de femmes dans leur conseil d'administration, et 20 % dans leur direction. De plus, le nombre de femmes représentées au Conseil national (84, soit 42 %) a nettement augmenté par rapport à 2015 (64, soit 32 %).

Dans le contexte international



Participation des femmes aux processus politiques et aux processus de paix : La Suisse a contribué, dans le cadre de son quatrième *Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU* (2018-2022), à la participation pleine et entière des femmes, à égalité avec les hommes, à la prévention et à la résolution des conflits. Pendant la période sous revue, elle a en outre continué de favoriser l'amélioration de la représentation et de la participation des femmes dans les organes politiques et les processus de décision des pays en développement.

Violences à l'égard des femmes : La Suisse accomplit depuis de nombreuses années un important travail de prévention des violences basées sur le genre et de suivi professionnel des victimes (principalement des femmes et des filles) dans les pays en développement, et a encore intensifié son engagement dans ce domaine ces dernières années.

Autonomie économique des femmes : La Suisse poursuit ses efforts pour permettre aux femmes des pays en développement d'accéder à une formation professionnelle qualifiée et à des ressources économiques importantes. En 2020, par exemple, elle a ainsi amélioré les revenus agricoles de près de 147 000 petites productrices.

Défis à relever



Dans le contexte national

Égalité salariale : En 2020, les femmes gagnaient toujours, en moyenne, 13,8 % de moins que leurs collègues masculins. Selon une étude fondée sur la moyenne arithmétique, la même année, 44,3 % de l'écart salarial observé dans le secteur privé étaient inexpliqués. En outre, la proportion de femmes actives occupant un poste de direction était de 22,5 % en 2021, alors que, pour les hommes, ce pourcentage atteignait 38 %.

Répartition inégale des tâches ménagères et familiales : En 2018, dans 68,8 % des couples de la tranche d'âge des 25-54 ans ayant des enfants, ces tâches étaient essentiellement assumées par la femme.

Violences à l'égard des femmes et violences domestiques : Les femmes subissent bien plus fréquemment des violences que les hommes. En 2021, elles représentaient près de 74 % des victimes de violences domestiques. C'est pourquoi le renforcement de leur autonomie et la diminution des violences à leur égard figurent parmi les objectifs majeurs de la *Stratégie Égalité 2030*.

Dans le contexte international



Violences à l'égard des femmes : Les violences à l'égard des femmes et des filles restent un problème partout dans le monde, et plus particulièrement dans les pays en développement. Une femme sur trois (soit 736 millions de femmes) est exposée à des violences physiques ou sexuelles. Les conflits armés qui s'éternisent et la persistance de normes sociales et de stéréotypes nocifs compliquent la lutte contre ces phénomènes, qui n'ont fait que s'aggraver pendant la pandémie de COVID-19 avec la disparition des lieux de prise en charge des femmes concernées.

Désavantage économique des femmes : Malgré quelques améliorations, les inégalités entre les sexes persistent dans les pays en développement dans tous les domaines de la vie, majoritairement au détriment des femmes. Celles-ci ont moins accès aux capitaux et aux emplois qualifiés et sont sous-représentées sur le marché du travail. Leur concentration dans le secteur informel et aux postes mal payés et sensibles aux crises affaiblit leur position. La crise du COVID-19 les a frappées plus durement à bien des égards. Elles portent en outre la charge supplémentaire des travaux ménagers et de « care » non rémunérés. Et puis, elles sont peu impliquées dans les processus de décision politiques et économiques.

Retard et sous-financement : Du point de vue de la CI, la poursuite de l'ODD 5 souffre d'un retard important et de sous-financement. Le manque de données spécifiques au genre empêche l'élaboration d'une politique fondée et le suivi pertinent des progrès.



Selon une étude de l'UNICEF, la Suisse possède l'un des systèmes de garde d'enfants les plus chers du monde : un couple y consacre de **30 à 50 %** de ses revenus, ce qui est très supérieur à la moyenne internationale de **14%**.



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



ODD 6

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

L'ODD 6 porte sur l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, et sur la protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau. Pour y parvenir, il faut améliorer la qualité de l'eau et réduire la pollution aux substances chimiques dangereuses.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Consommation d'eau potable |
296 litres par habitant/jour en
2020 | -26,9% depuis 2000



Structure des cours d'eau | ¼ dans un état
écomorphologique insatisfaisant (1998-2006)



Nitrates dans les eaux souterraines |
13,9% des stations de mesure avec
des valeurs trop élevées en 2019 | Pas
d'évolution significative depuis 2002

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 6

La population a accès à de l'eau potable sûre, et plus de 97 % des ménages sont raccordés à une station centrale d'épuration des eaux performante. Les 3 % restants, qui vivent dans des zones reculées, bénéficient presque tous d'un système décentralisé.

Des efforts sont en cours pour restaurer et pour développer les habitats naturels, et pour les relier entre eux.

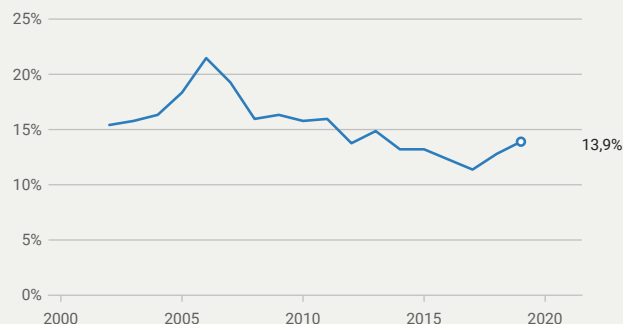
D'ici à 2030, il faut assainir toutes les centrales hydrauliques qui entravent la migration des poissons, qui perturbent la dynamique alluviale naturelle ou qui causent des variations de débit artificielles dans les cours d'eau. D'ici à 2090, il faut aussi revitaliser 4000 km de cours d'eau.

La Suisse a mis en place à différents niveaux des mesures multiples qui sont déterminantes pour la poursuite des objectifs internationaux. Elle défend notamment l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme et les initiatives en faveur d'une gestion durable des ressources en eau, surtout dans les régions transfrontalières.

Nitrates dans les eaux souterraines

Part des stations de mesure présentant des dépassements des normes (25 mg/l)

En Suisse, environ 80% de l'eau potable provient des eaux souterraines.



Etat des données: 28.02.2022

Source: OFEV – NAQUA

© OFS 2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Qualité de l'eau : La mise en place, dans certaines stations d'épuration, d'une étape de traitement supplémentaire visant à éliminer les micropolluants avance à grands pas. Début 2021, 10 % des eaux usées suisses étaient débarrassées des composés traces organiques⁶⁷. La Suisse a aussi développé, ces dernières années, l'approvisionnement en eau potable des zones rurales.

Le *Plan d'action du Conseil fédéral visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires*⁶⁸ et les modifications de la *loi sur les produits chimiques*⁶⁹, de la *loi sur la protection des eaux* et de la *loi sur l'agriculture* afin de réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides⁷⁰ comportent des mesures et des objectifs contraignants qui doivent contribuer à réduire la pollution des eaux par ces substances.

Changement climatique : Le Conseil fédéral a adopté le deuxième *Plan d'adaptation aux changements climatiques en Suisse*⁷¹ pour la période 2020-2025, qui prévoit des mesures afin de réduire les risques des changements climatiques pour les eaux.

Préservation et restauration d'habitats proches de leur état naturel : La revitalisation des cours d'eau, l'assainissement écologique des centrales hydrauliques et la réduction des pollutions suivent leur chemin. Ces efforts pour restaurer des habitats proches de leur état naturel sont particulièrement importants compte tenu des changements climatiques.

Dans le contexte international



Biodiversité : La Suisse s'engage, dans les conventions sur la biodiversité, pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.

Accès à l'eau potable et à l'assainissement : La Suisse a contribué à offrir à des millions de personnes défavorisées un accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau : Le travail de la Suisse auprès, notamment, de la Convention sur l'eau de la *Commission économique pour l'Europe* de l'ONU, promeut le financement de la coopération transfrontalière concernant les eaux internationales.

Pour en savoir plus sur l'ODD 6, cliquez ici.

Défis à relever



Dans le contexte national

Eau potable : En Suisse, 80 % de l'eau potable proviennent des eaux souterraines. Pour en assurer durablement la qualité, il faut améliorer, en recourant notamment à des mesures d'aménagement du territoire, la protection des captages d'eaux souterraines contre les pollutions dues à la proximité de zones urbanisées et d'autres constructions, et à certains usages. Il faut par ailleurs continuer à soutenir les raccordements à l'eau potable dans les zones rurales.

Qualité de l'eau : Il faut réduire davantage, et éviter si possible, les apports dans les eaux de micropolluants, de pesticides et de nutriments provenant des agglomérations et de l'agriculture. Pour ce faire il faut mener rigoureusement à bien les mesures engagées.

Changements climatiques : On peut d'ores et déjà constater et mesurer des changements affectant les régimes d'écoulement et une augmentation des températures de l'eau. Les épisodes de sécheresse ou de précipitations extrêmes gagnent en intensité et en fréquence. Pour que les eaux souterraines et superficielles continuent de fournir des volumes suffisants d'eau potable malgré les changements climatiques, tout en offrant des habitats appropriés à la faune et à la flore et des espaces de détente pour la population, il faut que les pollutions et les dégradations auxquelles elles sont exposées diminuent. Il faut pour cela multiplier les écosystèmes aquatiques proches de leur état naturel.

Dans le contexte international



Accès à l'eau potable et effets des changements climatiques : Dans l'hémisphère Sud, l'accès des populations pauvres à l'eau potable et à l'assainissement reste une difficulté majeure non seulement dans les zones rurales mais aussi dans les villes. Il faut relever le défi d'une pollution aggravée par les changements climatiques, et celui d'une gestion durable des ressources en eau.



Dans le monde, **2 milliards** de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. En Suisse, tous les habitants ont accès à une eau potable sûre. En Suisse, la consommation quotidienne d'eau potable par habitant s'élevait en 2020 à **296** litres..



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



ODD 7

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

L'ODD 7 vise l'accès de tous à des services énergétiques abordables, fiables, et modernes. Dans la perspective du développement durable, il faut accroître nettement la part des énergies a et doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Energies renouvelables | 27,2% de l'énergie consommée en 2020
| +10,2 pp depuis 2000



Electricité renouvelable | 64,8% de la production totale en 2020
| +4,2 pp depuis 2000



Dépendance énergétique | 72% de l'énergie brute importée en 2020
| -7,8 pp depuis 2000



Composition de la consommation finale d'énergie | 44% issu de produits pétroliers en 2020 | -15,4 pp depuis 2000



Consommation finale d'énergie | 82,2 GJ par personne en 2020 | -23,7% depuis 2000

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 7

La Suisse transforme son système énergétique conformément à sa *Stratégie énergétique 2050*⁷². Objectifs : abandonner progressivement le nucléaire, accroître l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables et réduire à la fois la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ dues à celle-ci. Elle entend en même temps maintenir la sécurité de l'approvisionnement à un coût raisonnable. La nouvelle *législation sur l'énergie*⁷³ est en vigueur depuis 2018. Par ailleurs, le Conseil fédéral a lancé en 2021, avec le projet de *loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables*⁷⁴, le développement de la *Stratégie énergétique 2050*, qui vise à renforcer le développement des énergies renouvelables et la sécurité de l'approvisionnement du pays à long terme. Il a en outre mis en consultation début 2022 un projet en vue d'accélérer la procédure d'approbation d'installations hydroélectriques ou éoliennes et de faciliter sur les plans administratif et fiscal le développement du photovoltaïque. Afin d'améliorer l'approvisionnement en électricité en cas de situation de pénurie extraordinaire, il a aussi décidé, début 2022 toujours, de mettre en place rapidement une réserve hydroélectrique et de prévoir des centrales de réserve. Après l'agression militaire russe contre l'Ukraine, il a pris début mars des mesures de prévention supplémentaires dans le domaine du gaz.

En 2019, le Conseil fédéral a par ailleurs décidé que d'ici à 2050, la Suisse ne pourra plus émettre plus de gaz à effet de serre que ce que les réservoirs naturels et artificiels sont capables d'absorber (zéro émission nette d'ici à 2050). Étant donné que les trois quarts des émissions du pays découlent du recours aux énergies fossiles, les objectifs de la politique énergétique sont

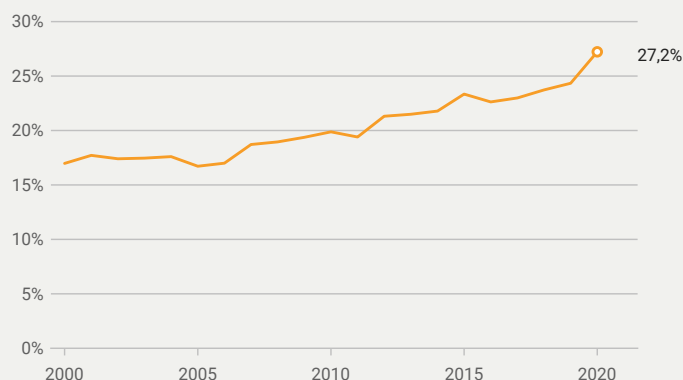
étroitement liés à ceux de la politique climatique.

La Suisse aide les pays en développement à instaurer des conditions-cadres avantageuses pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Elle encourage par exemple, en collaboration avec des banques de développement et des organisations internationales, un accès durable à des énergies à faibles émissions de carbone, ou l'emploi accru d'énergies renouvelables. Elle œuvre aussi à l'abandon des subventions en faveur des énergies fossiles.

Énergies renouvelables

Par rapport à la consommation finale d'énergie

En 2019, 52% de l'énergie renouvelable consommée était d'origine hydraulique.



Etat des données: 28.02.2022

Source: OFEN – Statistique suisse des énergies renouvelables

© OFS 2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Efficacité énergétique et énergies renouvelables : La transformation du système énergétique suisse dictée par la *Stratégie énergétique 2050* fait l'objet d'un monitoring régulier. Le quatrième rapport de monitoring révèle que la stratégie a franchi une première étape en respectant les valeurs indicatives prévues par la loi sur l'énergie pour l'année 2020 concernant la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et l'efficacité électrique et énergétique⁷⁵. Il reste cependant beaucoup à faire pour arriver, d'ici à 2050, à un approvisionnement en énergie sûr et neutre pour le climat.

Sécurité de l'approvisionnement en énergie : Les *Perspectives énergétiques 2050+* (*PE 2050+*)⁷⁶ montrent que la Suisse est en mesure de rendre climatiquement neutre son approvisionnement en énergie d'ici à 2050 tout en garantissant la sécurité⁷⁷. Elles envisagent pour cela plusieurs scénarios fondés sur différentes technologies. Tous ont en commun la nécessité de développer fortement la production nationale d'énergies renouvelables. Selon les *PE 2050+*, à l'horizon 2050, l'approvisionnement énergétique sera composé presque exclusivement d'énergies renouvelables produites en Suisse. Les technologies nécessaires à cette transformation sont disponibles ou en développement. L'abandon progressif du nucléaire et la décarbonation à long terme du système énergétique comportent néanmoins un certain nombre de difficultés. Le trafic routier utilise principalement des hydrocarbures importés. La part des énergies fossiles reste aussi élevée dans le domaine du chauffage. L'amélioration de l'efficacité énergétique et l'électrification, c'est-à-dire le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables, contribueront à réduire la dépendance de la Suisse à l'étranger et donc à renforcer la sécurité de son approvisionnement. Les tensions provoquées sur le marché de l'énergie par l'agression militaire russe contre l'Ukraine ont encore accru l'urgence de ces changements

Pour en savoir plus sur l'ODD 7, cliquez ici.

Défis à relever



Dans le contexte national

Énergies renouvelables : Le taux de croissance actuel de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables ne suffira pas à atteindre l'objectif de zéro émission nette. La dynamique est néanmoins positive, surtout dans le photovoltaïque. L'une des difficultés réside dans l'autorisation de nouvelles installations de grande taille, qui peuvent générer des conflits d'intérêts entre protection et utilisation. S'agissant de l'hydroélectricité, le durcissement des exigences environnementales complique le maintien de son niveau de production actuel. La sécurité de l'approvisionnement en courant à court et à moyen termes mérite une attention particulière, d'autant que le Conseil fédéral a mis fin en mai 2021 aux négociations relatives au projet d'accord institutionnel avec l'*UE* et que jusqu'à nouvel ordre, aucun accord sur l'électricité n'est prévu.

Efficacité énergétique et réduction de la consommation d'énergie

: Selon les *PE2050+*, la poursuite de l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050 entraînera une augmentation marquée de la demande d'électricité. Il faut donc, à moyen et à long termes, réduire la consommation d'énergie globale et améliorer nettement l'efficacité en matière de consommation d'électricité. Autres défis majeurs à relever : accroître le taux de rénovation des bâtiments et améliorer l'efficacité électrique à moyen et long termes.

Consommation d'énergie dans le domaine de la mobilité

: Dans le domaine des transports, des efforts considérables sont nécessaires pour réduire la consommation d'énergie malgré la hausse future des besoins en mobilité. La répartition modale en faveur des transports publics ou collectifs permet, lorsque l'offre est exploitée correctement, une augmentation nette de l'efficacité énergétique. La mobilité électrique peut elle aussi y apporter une contribution majeure.

Financement : L'adaptation du système énergétique à l'objectif zéro émission nette a un coût : selon le scénario de base des *PE2050+*, il faudra investir d'ici à 2050 109 milliards de francs supplémentaires (8 %). En même temps, la facture énergétique diminuera de 50 milliards de francs.



Dans le contexte international

Financement : Il faut accroître encore la mobilisation de fonds privés en faveur du climat dans le cadre de la *Stratégie CI 2021-2024*⁷⁸ et de l'*Accord de Paris sur le climat*, et examiner l'efficacité de nouveaux instruments de financement.



Conflit d'objectifs La poursuite des objectifs relatifs aux énergies propres (ODD 7), à l'état des eaux (ODD 6) et à la préservation de la biodiversité (ODD 15) peut entraîner des conflits d'objectifs considérables concernant la production, par exemple, au détriment de l'écologie. Afin de minimiser ces conflits et de créer des zones tampon pour les domaines les plus touchés, il faut dépasser des frontières sectorielles sur les plans politique et administratif et harmoniser les règles et les consignes.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



ODD 8

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

L'ODD 8 porte sur la croissance économique, sur l'augmentation de la productivité et sur la création d'emplois décents, ce qui implique l'abolition du travail forcé, de la traite des êtres humains et du travail des enfants. Une croissance économique durable suppose aussi le respect de l'environnement.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Productivité du travail | 140,5 points d'indice (1991=100) en 2020 | +26 points depuis 2000



PIB par habitant | 81 760 fr. en 2020 | +16 600 fr. depuis 2000



Activité professionnelle des femmes | 58,5% en 2020 | +4,4 pp depuis 2010



Jeunes ni en emploi ni en formation | 6,4% en 2020 | -0,9 pp depuis 2003



Accidents du travail | 84 cas/1000 emplois du secteur secondaire en 2020 | -29,2% depuis 2003



Empreinte matérielle (RMC) | 147 mios de tonnes en 2019 | +9,8% depuis 2000



Personnes handicapées | 39,3% ont un emploi en 2019 | Pas d'évolution significative depuis 2014



Investissements | 25,6% du PIB en 2020 | Pas d'évolution significative depuis 2000

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 8

La Suisse a déjà bien avancé en direction de l'ODD 8. Elle doit cependant éviter de surexploiter ses ressources naturelles afin de pérenniser le potentiel de croissance de son économie. Une politique environnementale et climatique efficace doit s'attaquer aux échecs du marché sur le plan de l'environnement pour dynamiser l'utilisation efficiente des ressources.

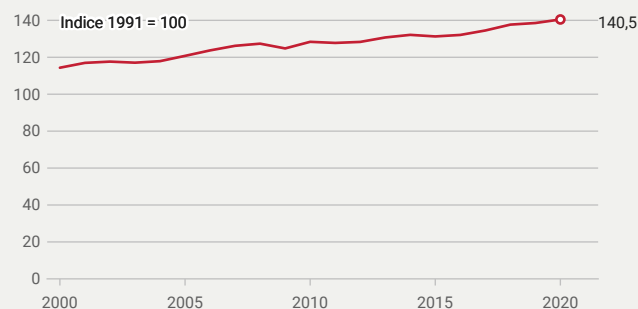
La Suisse vise une croissance économique durable fondée sur une politique conjoncturelle et sur une politique de l'emploi cohérentes. Elle œuvre à l'amélioration continue des conditions-cadres pour les entreprises, encourage les conditions de travail équitables et l'égalité des chances, et soutient le développement d'un cadre général et de conditions de concurrence favorables à l'innovation, l'économie numérique et le tourisme durable.

Dans le cadre de la CI, la Suisse mise sur la force d'innovation et sur l'expertise du secteur privé, promeut les politiques économiques garantes de stabilité et la création d'emplois décents, et veille à exploiter le potentiel du numérique.

Productivité du travail

Productivité horaire du travail, aux prix de l'année précédente

L'indicateur mesure l'efficacité de l'utilisation des forces de travail dans les processus de production.



2019 et 2020: provisoire

Etat des données: 28.02.2022

Source: OFS – Comptabilité nationale (CN)

© OFS 2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Croissance économique durable : Dans sa *Vue d'ensemble sur le renforcement de la place économique suisse*⁷⁹, le Conseil fédéral expose des mesures visant à atteindre la prospérité et une croissance économique durable. Dans le but d'accroître le potentiel de croissance, il fait de l'amélioration à long terme des conditions-cadres économiques une priorité.

Secteur financier durable : Le Conseil fédéral a adopté un rapport et des lignes directrices sur le développement durable dans le secteur financier, et les lignes directrices du rapport climatique que les grandes entreprises suisses devront établir à l'avenir. La Confédération propose régulièrement des tests de compatibilité climatique qui aident le secteur financier à orienter les portefeuilles de placement vers le développement durable.

Conduite responsable des entreprises : Avec son *Plan d'action concernant la responsabilité sociétale des entreprises*⁸⁰ et son *Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme 2020-2023*⁸¹, le Conseil fédéral encourage la poursuite de l'ODD 8 par le secteur privé notamment.

Emploi : La crise du COVID-19 a exercé de fortes tensions sur le marché suisse de l'emploi et entraîné dans différents secteurs des épisodes de chômage partiel et des modifications des modes de travail. Pour en restreindre les effets négatifs, la Confédération a pris de nombreuses mesures en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat des ménages. Le *Plan d'action national contre la traite des êtres humains*⁸² vise à sensibiliser les acteurs concernés au problème de l'exploitation par le travail afin d'améliorer l'identification des victimes.



Dans le contexte international

Croissance économique durable : La *Stratégie de politique extérieure 2021*⁸³ fixe des objectifs stratégiques et détermine des champs d'action prioritaires afin de développer et de maintenir la prospérité et une croissance économique durable, en Suisse et dans ses pays partenaires.

Politique commerciale : Depuis le dernier état des lieux, la Confédération a contribué à réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce dans tous les secteurs, à faire mieux appliquer les normes de qualité internationales par le secteur privé et à renforcer la compétitivité des producteurs et des entreprises dans les pays en développement.

Emploi : La Suisse a rejoint l'*Alliance 8.7*, une plateforme mondiale de lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.

Pour en savoir plus sur l'ODD 8, cliquez ici.

Défis à relever



Dans le contexte national

Conditions générales : Afin d'établir les conditions générales d'une croissance économique à long terme, il faut supprimer les obstacles à l'entrée des marchés, empêcher la défaillance des marchés sous l'effet de facteurs externes négatifs, poursuivre l'ouverture de l'économie suisse, et enfin développer et pérenniser les relations bilatérales avec l'UE.

Croissance économique durable : Bien que l'utilisation des ressources ne cesse de gagner en efficacité, l'ampleur de la consommation complique la mise en place d'une croissance économique durable. La non-intégration des coûts contribue à la surexploitation des services écosystémiques.

Prévoyance vieillesse : L'augmentation du nombre de retraités et la pression qu'elle fait peser sur les finances publiques pourraient tempérer la dynamique de croissance du PIB par habitant. Compte tenu de l'évolution démographique, il faut, pour assurer la stabilité financière à long terme des systèmes de prévoyance, procéder à de nouvelles réformes de la prévoyance vieillesse, qui renforcent aussi la résilience et l'équité intergénérationnelle.

Emploi : Il faut concilier encore mieux la vie professionnelle et la vie familiale, de manière à mieux répondre aux besoins des parents, à réduire la charge financière et à parvenir à l'égalité hommes-femmes.



Dans le contexte international

Covid-19 : Dans les pays émergents ou en développement, la crise du COVID-19 accentue les problèmes structurels, accroît la pression sur les finances publiques et augmente les besoins en matière de réformes et de financement. La Suisse oriente par conséquent sa coopération économique au développement d'une part sur la promotion de politiques économiques offrant des conditions générales stables, d'autre part sur un soutien ciblé à l'économie privée.

Croissance économique durable : La Suisse œuvre aussi à l'affaiblissement des effets externes sur les activités économiques transfrontalières, principalement dans le cadre d'organisations internationales, d'accords économiques et de la CI



Rétroactions systémiques La progression vers la cible 8.4 (promotion de l'économie circulaire) déclenche des cycles vertueux qui peuvent servir de points de départ à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle soutient les efforts pour réduire l'empreinte écologique des matériaux (cible 12.2). L'utilisation durable de ressources (cible 12.2) réduit les émissions de gaz à effet de serre (cible 13.2). Les efforts pour réduire ces émissions et pour favoriser une utilisation durable des ressources influent à leur tour sur la cible 8.4.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



ODD 9

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

L'ODD 9 vise à mettre en place des infrastructures résilientes. Pour rendre les infrastructures et les industries durables, il faut, d'ici à 2030, utiliser plus efficacement les ressources et recourir davantage à des technologies et à des procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, ainsi que promouvoir la formation, la recherche et l'innovation.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Dépenses R&D | 3,1% par rapport au PIB en 2019 | +0,9% pp depuis 2000



Répartition modale du transport de marchandises | 37% par le rail en 2020 | -5,2 points de pourcentage depuis 2000



Intensité matérielle | 77 points d'indice (2000=100) en 2019 | -23 points depuis 2000



Distance depuis le domicile jusqu'aux transports publics | 344 mètres en 2020 | Pas d'évolution significative depuis 2015



Embouteillages | 17 573 heures en 2020 | +13 265 heures depuis 2000

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 9

La Suisse possède des infrastructures de grande qualité. Pour améliorer encore leur résilience, elle a mis à jour en 2017 sa *Stratégie nationale de protection des infrastructures critiques*⁸⁴, qui définit pour tous les acteurs des objectifs prioritaires et des principes d'action, et qui décrit des mesures visant à optimiser la capacité de résistance, la capacité d'adaptation et la capacité de régénération de la Suisse dans le domaine des infrastructures critiques.

Dans le cadre du *message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2021-2024*⁸⁵, le Conseil fédéral veille à ce que la Suisse conserve, dans ces domaines, une position de leader en imposant le développement durable comme un thème transversal majeur. La recherche et l'innovation ont besoin, pour exceller, d'un cadre favorable. La Suisse prend soin d'offrir un tel cadre (système de formation différencié, outils efficaces de promotion de la recherche et de l'innovation, protection adéquate et efficace de la propriété intellectuelle, etc.).

Dans le cadre de la CI, la Suisse contribue au développement, dans les pays émergents ou en développement, d'une infrastructure résiliente fondée sur des technologies propres. Elle encourage aussi la reconstruction dans les zones frappées par des catastrophes, l'industrialisation durable et l'innovation. Elle soutient notamment la mise en place d'un cadre économique favorable et les innovations portées par le secteur privé.



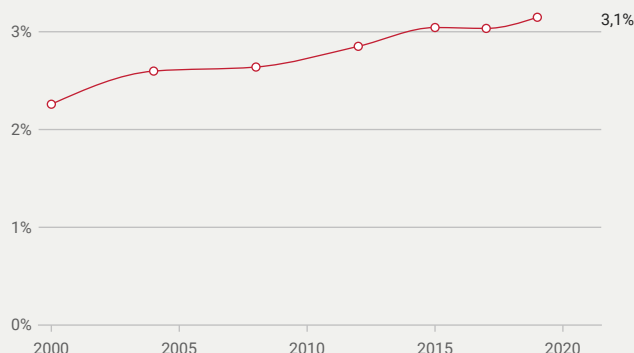
Les projets relatifs au sous-sol recèlent un vaste potentiel : d'ici à 2030, il faut s'attendre à près de **100 milliards** de francs d'investissements.



Dépenses de recherche et développement

Par rapport au produit intérieur brut

Les dépenses de R&D peuvent contribuer à aller vers une économie plus efficiente en matière d'utilisation des ressources.



Etat des données: 28.02.2022

Source: OFS – Science et technologie

© OFS 2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Infrastructures de transport : La Suisse a créé des instruments qui garantissent la planification et le financement à long terme de ses infrastructures de transport. Le *Fonds d'infrastructure ferroviaire* est le garant d'un développement sûr, cohérent et efficace du chemin de fer. La poursuite (ou l'achèvement) de programmes antérieurs ont permis la réalisation d'infrastructures importantes pour le transport de personnes et de marchandises par le rail (tunnels de base du Lötschberg en 2007, du Saint-Gothard en 2016 et du Ceneri en 2020). Le *Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération* a été institué en 2018. Il permet à la Confédération d'assurer le financement à long terme de l'exploitation, de l'entretien et du développement des routes nationales et de soutenir convenablement celui des projets dans les agglomérations.

Innovation et encouragement de la recherche : En apportant son soutien à des instruments de promotion de l'innovation, dont l'importance ne cesse de croître (Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation [Innosuisse], Promotion des technologies environnementales, centres de compétences technologiques ou Parcs suisses d'innovation), la Confédération contribue à renforcer le transfert de connaissances et de technologies et les interactions entre économie, recherche et administration.



Dans le contexte international

Infrastructure : La consignation de plus en plus systématique des risques naturels et climatiques dans les pays émergents ou en développement concernés, l'identification plus fréquente, l'implication des groupes de population particulièrement menacés et la prise en considération accrue des conséquences dans les plans budgétaires nationaux et régionaux contribuent efficacement à réduire les risques.

Conditions de travail : La Confédération aide les entrepreneurs à créer des conditions de travail inclusives et durables avec des programmes tels que *Sustaining Competitive and Responsible Enterprises (SCORE)*⁸⁶ ou *Better Work*⁸⁷, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail.

Pour en savoir plus sur l'ODD 9, cliquez ici.

Défis à relever



Dans le contexte national

Système de mobilité efficace : La Suisse est déjà très avancée sur le plan de l'industrialisation et du développement d'une infrastructure résiliente. Il lui reste cependant de grands défis à relever.

Pour rendre plus efficace l'utilisation de l'infrastructure de transport, il faut, premièrement, prendre en considération les atouts et les faiblesses de chaque mode de transport en tenant compte des effets externes, et deuxièmement, développer l'infrastructure en conséquence, en prévoyant par exemple des plaques tournantes qui facilitent les correspondances. Afin de pouvoir gérer et utiliser de manière optimale les infrastructures et les offres de transports publics et privés, il faut améliorer le flux des informations entre les gestionnaires d'infrastructure, les entreprises de transport, les prestataires privés et les usagers. L'objectif est de mettre en place une infrastructure nationale de données sur la mobilité grâce à laquelle les différents acteurs pourront se mettre en réseau plus simplement ; ils pourront également fournir et échanger des données.

Recherche et innovation : La mutation technologique s'accompagne de défis quant au développement, à l'application et à l'exploitation des nouvelles technologies, notamment parce qu'elle ne permet pas encore la décarbonation de l'industrie. Le secteur de l'intelligence artificielle (IA) présente un potentiel d'innovation et de croissance considérable et regorge d'occasions à saisir en matière de création de valeur. L'application, dans certains domaines, de systèmes de plus en plus autonomes peut aussi générer des résultats gênants du point de vue de la société, par exemple en cas de discrimination de personnes du fait de décisions prises par l'IA.

Potentiel du sous-sol : L'augmentation de la population et de la performance économique accroît la nécessité d'infrastructures en sous-sol. Les projets actuels concernant le transport souterrain de personnes et de biens prévoient des investissements de près de 30 milliards de francs. D'ici à 2030, 67 milliards supplémentaires devraient être affectés à la construction d'autres infrastructures souterraines. Pour prendre en compte le potentiel existant et intensifier l'exploitation du sous-sol, il faut mettre en place un aménagement du territoire intégral et tridimensionnel.



Dans le contexte international

COVID-19: Les tendances protectionnistes dans le domaine du commerce et les effets de la pandémie de COVID-19 sur les chaînes de valeur et sur les liquidités des petites et moyennes entreprises (PME) sont autant de défis qui nécessitent une résilience et une durabilité accrues. En effet, la pandémie a accru les besoins en liquidités et compliqué l'accès des PME au marché.

Résilience vis-à-vis des dangers naturels : Les pays en développement sont particulièrement vulnérables face aux menaces naturelles et aux risques croissants liés au climat, qui représentent souvent un grand danger pour leur population, leur infrastructure et leur économie. Il est par conséquent indispensable que la CI reste focalisée sur la promotion des modes de construction durables, résistants et sobres en carbone.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



ODD 10

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

L'ODD 10 porte sur l'égalité des chances et la non-discrimination, et vise à permettre que chacun participe d'une manière appropriée à la vie sociale, à la vie culturelle, à la vie politique et à la vie économique.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Importations des pays en développement | 88% en franchise pour les pays les moins avancés en 2020 | +33 pp depuis 2012



Discrimination | 28,2% de la population s'estimait discriminée en 2020 | +6,8 pp depuis 2016



Fonds envoyés par des migrants | 7 mrds. fr. en 2020 | +4 mrds. fr. depuis 2000



Distribution du revenu disponible (S80/S20) | Revenus les plus hauts 4,7 fois plus élevé que les plus bas en 2018



Distribution du revenu primaire (S80/S20) | Revenus les plus hauts 51 fois plus élevé que les plus bas en 2018



Chômage | 7,3% pop. issue de la migration, 3,1% pop. non issue de la migration en 2020 | Ecart stable depuis 2012

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 10

En Suisse, la lutte contre les inégalités économiques et sociales repose avant tout sur le système éducatif, sur le partenariat social, sur une participation élevée au marché de l'emploi, sur le système de sécurité sociale, sur les prestations sociales cantonales sous condition de ressources et sur la progressivité de l'impôt.

Toute discrimination fondée sur des caractéristiques précises y est interdite par la Constitution. Le peuple suisse a voté en 2021 en faveur du *mariage pour tous*, franchissant ainsi une étape supplémentaire vers l'égalité des droits et la suppression des discriminations.

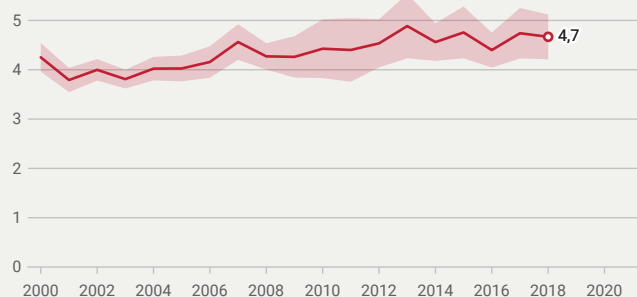
La Suisse entend pratiquer une gestion des migrations sûre et réglementée, qui préserve la prospérité économique et la cohésion sociale du pays tout en protégeant les réfugiés et les personnes vulnérables. L'*AIS*⁸⁸ est un instrument commun de la Confédération et des cantons, qui vise à intégrer plus rapidement les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire et à réduire ainsi leur dépendance à l'aide sociale.

Dans le cadre de la CI, la Suisse se distingue par son engagement humanitaire de longue date et par son soutien ferme et durable aux pays pauvres et fragiles, y compris en situation de crise. Afin de contribuer à réduire les inégalités entre les pays, elle promeut les bonnes pratiques gouvernementales et l'action efficace des organisations multilatérales de financement et de développement.

Distribution du revenu disponible

Rapport entre les revenus des 20% les plus riches et ceux des 20% les plus pauvres (S80/S20)

Le revenu disponible correspond au revenu après les transferts de l'État tels que les impôts ou les prestations sociales.



Etat des données: 28.02.2022

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Égalité des chances : En Suisse, la lutte contre les inégalités passe notamment par les aides financières octroyées en vertu de la *loi sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes*⁸⁹ et par la *Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2024*⁹⁰. Cette dernière vise notamment à élaborer des bases afin d'aider les adolescents et les jeunes adultes confrontés à des problèmes variés à intégrer le monde du travail. Elle vise aussi à encourager la participation des personnes pauvres aux processus de décision, de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des mesures de lutte contre la pauvreté et de prévention. La Suisse a par ailleurs développé son *assurance-invalidité* afin d'améliorer l'affiliation des enfants, des adolescents et des personnes souffrant de problèmes psychiques.

Lutte contre les discriminations : Le peuple suisse a approuvé en septembre 2021 l'instauration du mariage pour les couples homosexuels, et en 2020 l'extension de la norme pénale contre le racisme aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle.

Intégration : Afin d'intégrer plus rapidement les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire dans le monde du travail et la société, la Confédération et les cantons se sont entendus, en 2019, sur un agenda commun en matière d'intégration, l'*AIS*.

Dans le contexte international



Ne laisser personne de côté : La Suisse a axé sa *Stratégie CI 2021-2024*⁹¹ sur les besoins des groupes de population les plus défavorisés, faisant sien le principe de *ne laisser personne de côté*. La migration est l'un des quatre « accents thématiques » de cette stratégie.

Transferts de fonds : Selon la Banque mondiale, les transferts de fonds de migrants à destination des pays à faibles ou à moyens revenus ont augmenté en 2021 de plus de 7 %, atteignant 589 milliards de dollars. La Suisse, très engagée dans ce domaine, a fortement contribué à attirer l'attention internationale sur ce sujet, à créer une dynamique positive parmi les acteurs concernés et à susciter des innovations technologiques. Son secteur financier a développé un écosystème fondé sur les Fintech et la blockchain, qui soutient indirectement ces transferts de fonds.

Banques de développement : Lors de la réforme des droits de vote de l'*Association internationale de développement*, la Suisse a réussi à imposer le renforcement des droits de vote et de l'implication des pays emprunteurs.

Pour en savoir plus sur l'ODD 10, cliquez ici.

Défis à relever



Dans le contexte national

Lutte contre les discriminations : Parmi les défis à relever figurent la difficulté pour les personnes concernées à faire appliquer la législation contre les discriminations en raison du coût souvent dissuasif des procédures civiles, les discriminations multiples subies par certaines personnes cumulant plusieurs facteurs de discrimination (origine, religion, statut social, etc.), et les inégalités subies par les personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres ou intersexuelles, malgré les mesures prises.

Réduire les inégalités : La pauvreté a de nombreuses causes : manque de ressources, revenus faibles, chômage, logement précaire, santé fragile, formation insuffisante ou encore isolement social. En 2019, les revenus primaires équivalents (avant les transferts de l'État) des 20 % de la population les plus riches étaient 50 fois plus élevés que ceux des 20 % les plus pauvres. La redistribution effectuée sous forme de paiements de transfert publics ou réglés par l'État – essentiellement des rentes, des prestations sociales et des impôts – divise toutefois ce pourcentage par dix. La même année, les revenus primaires équivalents des 20 % de la population les plus riches étaient ainsi 4,7 fois plus élevés que ceux des 20 % les plus pauvres. La réduction des inégalités économiques reste donc un enjeu majeur.

COVID-19 : La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les écarts de protection sociale entre différentes catégories de travailleurs (travailleurs précaires, indépendants, migrants sans autorisation de séjour valable, etc.) et leurs conséquences économiques.

Dans le contexte international



Migrations : Sur le plan international, il faut continuer d'exploiter le potentiel des migrations régulières tout en combattant efficacement les causes de l'exil et des migrations irrégulières, tâche aussi importante que difficile, dont la pandémie de COVID-19 a encore accru la complexité. Il faut en outre veiller à coordonner la position des États européens sur le sujet et à garantir la sécurité des voies migratoires.

Transferts de fonds : Il faut mieux exploiter le potentiel des transferts de fonds au profit du développement durable en encourageant le recours, par les migrants, à des produits financiers adaptés à leurs besoins. L'offre variée de services financiers innovants est précieuse à cet égard.

Inégalités mondiales : Malgré la réduction de la pauvreté et des écarts de revenus dans le contexte mondial, les inégalités économiques et sociales restent une difficulté majeure dans bon nombre de pays en développement, dont elles menacent la stabilité et dont elles peuvent entraver la croissance économique.



Rétroaction systémique La progression vers la cible 10.4 (révisions législatives progressives afin de supprimer les inégalités) déclenche des cycles vertueux qui peuvent servir de points de départ à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. La progression vers la cible 10.4 peut, par exemple, faciliter l'accès à une prise en charge médicale abordable et de qualité (cible 3.8) et à un logement abordable (cible 11.1), avec à la clé une réduction de la pauvreté (cible 1.2), laquelle contribue à la réduction des inégalités (ODD 10).

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



ODD 11

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

L'ODD 11 vise un développement du territoire viable et durable, qui contribue à une urbanisation compacte et résiliente, tout en soulignant l'importance de l'accès de tous à un logement convenable.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Répartition modale du transport de personnes | 20,7% par les TP en 2019 | +3,5 pp depuis 2000



Mitage du paysage | 2,5 unités de pénétration urbaine par m² en 2010 | +27% entre 1980 et 2010



Bruit du trafic | 31% de la population affectée en 2019 | +8,5 pp depuis 2011



Coûts du logement | 33,7% du budget pour les 20% plus pauvres, 10% pour les 20% les plus riches (2015/17)



Distance depuis le domicile jusqu'aux transports publics | 344 mètres en 2020 | Pas d'évolution significative depuis 2015



Utilisation autonome des TP | 70% des personnes handicapées en 2017 | Pas d'évolution significative depuis 2007



Dangers naturels | 40 mios fr. de dommages en 2020 | au total 6,5 mrd fr. depuis 2000

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 11

La Suisse se donne pour objectifs de préserver les terres agricoles, les espaces naturels, les paysages ainsi que le patrimoine naturel et bâti en veillant à ce que la Suisse soit un pays où il fait bon vivre et travailler. Elle s'appuie pour cela sur le cadre juridique que constituent la *loi sur l'aménagement du territoire*⁹² ainsi que la *loi sur la protection de la nature et du paysage*⁹³. Par ailleurs, la *Stratégie Culture du bâti*⁹⁴ est destinée à promouvoir le développement vers l'intérieur ainsi que la présence d'espaces verts et ouverts offrant une grande biodiversité. Tous les échelons de l'État contribuent à l'aménagement du territoire, dont la responsabilité première incombe aux cantons et aux communes.

Avec la mise en œuvre de la *Politique des agglomérations*⁹⁵ et de la *Politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne*⁹⁶, la Suisse prend en considération les défis propres aux zones urbaines et rurales, en s'attachant à promouvoir un développement territorial cohérent. Pour permettre aux couches les plus pauvres de la population d'accéder au logement et à la participation sociale dans les villes-centres et les régions touristiques, la Suisse contribue à l'amélioration de l'offre en matière d'habitations financièrement accessibles.

La protection de la population contre les dangers naturels ainsi que la maîtrise des catastrophes et des situations d'urgence relèvent d'une mission assumée conjointement par la Confédération, les cantons, les communes, les sociétés d'assurance et la population civile. Des mesures destinées à réduire les risques figurent notamment

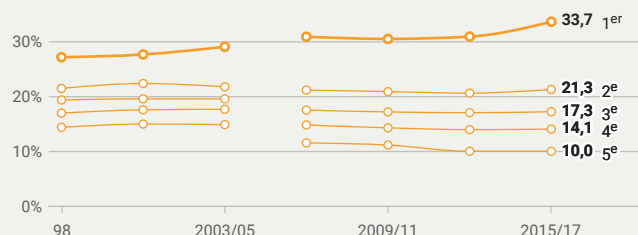
dans la *Stratégie d'adaptation aux changements climatiques*⁹⁷, la *Stratégie nationale de protection des infrastructures critiques*⁹⁸ ou encore la *Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques*⁹⁹.

Dans le cadre de sa coopération internationale, la Suisse aide les pays émergents et les pays en développement à faire en sorte que les établissements humains soient plus résilients face aux dangers naturels et aux risques climatiques.

Coûts du logement

Part des coûts du logement (charges comprises) dans les revenus bruts des ménages, par classe de revenus (quintiles)

Les coûts du logement impactent trois fois plus le budget des ménages des 20% les plus pauvres (1^{er} quintile) que celui des 20% les plus riches (5^e quintile).



2006/08: rupture de série temporelle

Etat des données: 28.02.2022

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti : La première étape de la révision de la *loi sur l'aménagement du territoire (LAT 1)*¹⁰⁰ ainsi que le remaniement consécutif des plans directeurs et des plans d'affectation communaux des cantons constituent un jalon important sur la voie d'un développement urbain durable. Pour garantir l'efficacité et la qualité du développement vers l'intérieur, il est indispensable de veiller à la collaboration soutenue et à la mise en réseau des acteurs internes et externes à l'administration. Avec l'actualisation de la *Conception « Paysage Suisse »*¹⁰¹, en 2020, la Suisse s'est fixé des objectifs cohérents pour un développement de ses espaces privilégiant la qualité et l'intégration dans le paysage. En outre, les objectifs et les mesures figurant dans la *Stratégie Culture du bâti* imposent à toutes les activités ayant un impact sur l'espace de vie une culture du bâti d'un haut niveau de qualité.

Développement territorial cohérent : Des initiatives telles que les *projets-modèles*¹⁰² ainsi que le *Programme en faveur du trafic d'agglomération*¹⁰³ encouragent des approches innovantes de la part de tiers, notamment en matière de collaboration au sein d'espaces fonctionnels et de coordination intersectorielle. Cela permet de mettre en avant des démarches exemplaires de renforcement des espaces dans toute leur diversité.

Accès à un logement décent : Grâce à l'augmentation des crédits-cadres¹⁰⁴ pour les instruments de la Confédération destinés à encourager la construction de logements d'utilité publique, il est possible de soutenir davantage de projets de cette nature.

Dans le contexte international



Établissements humains résilients : La Suisse continue d'apporter son appui aux modes de construction durables, résilients et à faibles émissions de CO₂, ainsi qu'aux investissements dans les infrastructures remplissant ces critères, dans les pays en développement et les pays émergents. Est également concernée la reconstruction d'infrastructures de base dans le cadre de l'aide humanitaire de la Confédération.

Exploitation du potentiel de l'urbanisation : Dans les pays en développement, la Suisse aide les villes à exploiter l'immense potentiel offert par l'urbanisation actuelle pour favoriser un développement économique respectueux de l'environnement et pour réduire la pauvreté. Les mesures prises visent notamment à promouvoir un urbanisme intégré, à préparer le terrain pour des investissements dans les infrastructures publiques, à encourager la mobilité durable ou à améliorer l'accès au financement pour la mise en œuvre des initiatives nécessaires.



Multiplieur de co-bénéfices Les efforts visant à atteindre la cible 11.a, comme la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques ou les mesures de lutte contre le mitage du territoire (développement cohérent du territoire) favorisent la réalisation des objectifs qui concernent l'état des ressources en eau (ODD 6), la résilience et la capacité d'adaptation aux effets du réchauffement climatique (ODD 13) ainsi que la protection

Défis à relever



Dans le contexte national

Urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti : La qualité visée dans le développement vers l'intérieur doit permettre de rendre les espaces déjà bâtis attrayants pour davantage de personnes, mais aussi agréables à habiter. Le développement de l'urbanisation, la croissance démographique et l'augmentation de la mobilité créent une pression sur les espaces libres et les zones de verdure. En outre, trop peu de mesures efficaces sont prises pour améliorer la qualité du paysage, accroître la biodiversité et créer un environnement résidentiel propice au mouvement.

Développement territorial cohérent : Les disparités régionales, notamment dans l'accès à certaines prestations, posent un problème en matière de cohésion sociale. Il reste des défis à relever, surtout en ce qui concerne la collaboration au sein d'espaces fonctionnels, par exemple pour arriver à définir des modes de gouvernance ou des mécanismes de compensation (péréquation des avantages et des charges) appropriés.

Prévention des événements dommageables : Sous l'effet conjugué de phénomènes extrêmes plus fréquents et d'une forte imperméabilisation des sols sous les voies de circulation et zones d'habitation, les risques d'événements dommageables vont croissant. Pour une gestion intégrée des risques, il faudra donc à l'avenir mettre davantage l'accent sur ces risques dans le cadre de la gestion des dangers naturels¹⁰⁵ et des autres catastrophes ou situations d'urgence.

Accès à un logement décent : Dans les zones urbaines et nombre de régions touristiques, il est difficile de trouver des logements abordables. Par conséquent, il est nécessaire de poursuivre les efforts pour améliorer l'offre accessible aux groupes de population défavorisés sur le marché du logement.

Promotion de la mobilité durable : En 2018, le montant des dommages causés à l'environnement et à la santé par le trafic, notamment par la pollution atmosphérique et sonore, s'est élevé à 13,7 milliards de francs en Suisse. En parallèle, grâce à la marche à pied et au vélo, la société a profité de bénéfices externes pour la santé se chiffrant à presque 1,4 milliard de francs (avec une amélioration de l'état de santé et donc une diminution des cas de maladie). Il faut donc veiller à ce que la population prenne en considération ces effets dans ses choix en matière de mobilité, ce qui reste un défi à relever.

Dans le contexte international



Établissements humains résilients : En raison de l'augmentation des dangers naturels et des risques liés au climat, dont les effets sont particulièrement marqués dans les pays en développement, il importe de continuer à mettre l'accent sur la promotion de modes de construction résilients et à faibles émissions de CO₂ dans le cadre de la coopération internationale. Il convient surtout de veiller à ce que le développement urbain se fasse en

Pour en savoir plus sur l'ODD 11, cliquez ici.



ODD 12

Établir des modes de consommation et de production durables

L'ODD 12 prévoit la mise en place de modes de consommation et de production durables afin d'améliorer le bien-être de la société. Pour produire et consommer dans une logique de durabilité, il faut réduire l'usage qui est fait des ressources concernées afin de ne pas excéder la capacité des écosystèmes.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Empreinte matérielle par personne |
17,1 tonnes en 2019 |
-8% depuis 2000



Intensité de l'empreinte gaz à effet de serre | 72 points d'indice (2000=100)
en 2019 | -28 points depuis 2000



Taux de récupération des déchets urbains |
52,8% en 2020 | +7,5 pp depuis 2000



Déchets urbains | 6,1 mios. tonnes
en 2020 | +29% depuis 2000



Emplois dans le secteur environnemental
| 4% des employés en 2020
| +1,7 pp depuis 2000



Consommateurs conscients de l'environnement |
72% à l'achat de petits appareils électriques et
43% à l'achat de produits alimentaires en 2019



Empreinte gaz à effet de serre par personne | 12,6 tonnes éq. CO₂ en
2019 | -21,3% depuis 2000



Allégements fiscaux sur les huiles minérales
| 3,8% en 2020 | +1 pp depuis 2002

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 12

En Suisse aussi, un environnement préservé est une base essentielle de l'existence, notamment en termes de santé et de bien-être, mais aussi, entre autres, sur les plans de l'économie et de la compétitivité.

Malgré des gains d'efficience, la Suisse n'a pas encore atteint l'objectif en matière d'exploitation durable des ressources. Dans le monde entier, les écosystèmes en sont à un stade où les limites de leur capacité ont été atteintes, voire même, en partie, dépassées. La Suisse porte sa part de responsabilité en affichant un niveau de consommation de ressources par habitant qui est élevé par rapport aux autres pays d'Europe et du monde.

Outre les diverses lois en vigueur et les politiques sectorielles appliquées, bon nombre de mesures prises par la Confédération misent sur la collaboration avec la sphère économique et sur le soutien aux initiatives autonomes, y compris en matière de travaux fondamentaux, comme le traitement de données pour les écobilans. Toutefois, en raison de dysfonctionnements du marché et d'un manque de coordination internationale, les effets négatifs de la production et de la consommation sur l'environnement sont encore trop peu pris en compte dans les prix des marchandises et des services, ce qui donne lieu à une utilisation excessive des ressources naturelles.

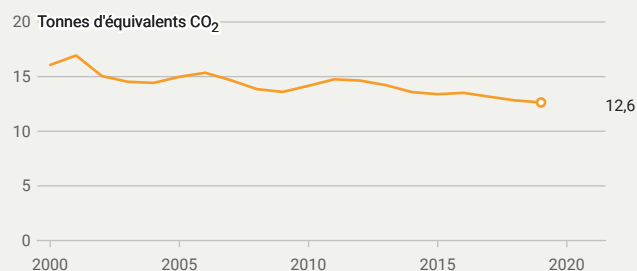
La Suisse participe activement au Programme pour des systèmes alimentaires durables (10YFP) de l'ONU.¹⁰⁶ Elle soutient par ailleurs différentes initiatives et plusieurs

organisations internationales et partenariats multipartites. En outre, elle appuie la mise en œuvre des *Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*¹⁰⁷, des *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*¹⁰⁸, des normes environnementales ainsi que des initiatives lancées dans le domaine des matières premières et des infrastructures. Dans le cadre de la coopération internationale, son engagement vise notamment à promouvoir des systèmes alimentaires plus durables et plus résilients, favorisant davantage l'intégration.

Empreinte gaz à effet de serre par personne

Émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation de biens et de services en Suisse

En 2019, 64% de ces émissions ont eu lieu à l'étranger.



2019: provisoire

Etat des données: 28.02.2022

Source: OFS – Comptabilité environnementale, STATPOP

© OFS 2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Préservation des ressources : La *SDD 2030* fixe deux grands objectifs, à savoir réduire l'empreinte écologique matérielle par personne de sorte qu'elle soit compatible avec le but de 1,5°C fixé par l'*Accord de Paris*¹⁰⁹ et diminuer d'un quart par rapport à 2020 l'empreinte gaz à effet de serre de la demande finale en denrées alimentaires par personne d'ici 2030.

Systèmes alimentaires durables : Pour atteindre l'objectif d'une diminution de moitié des déchets alimentaires d'ici 2030, un *Plan d'action contre le gaspillage alimentaire* a été élaboré. La préparation et la consommation de denrées alimentaires entrent pour près d'un quart dans l'empreinte environnementale totale de la Suisse. Cela résulte de pertes alimentaires évitables à hauteur d'un quart également. Au niveau international, la Suisse s'engage au sein du *One Planet Network (10YFP)*, notamment pour la promotion globale de systèmes alimentaires plus durables.

Renforcement de la responsabilité des entreprises : Les mesures figurant dans les plans d'action relatifs à la responsabilité sociétale des entreprises (*RSE*)¹¹⁰ ainsi qu'aux entreprises et aux droits de l'homme (*NAP*)¹¹¹ sont destinées à encourager un mode de production durable dans les chaînes de création de valeur globales des entreprises suisses. De plus, en 2020, le Conseil fédéral a adopté des mesures concrètes pour une place financière suisse durable, qui portent notamment sur la transparence, les analyses de risques et l'engagement international de la Suisse. Il a aussi fait entrer en vigueur en 2022 l'obligation de faire rapport sur les questions non financières ainsi que le devoir de diligence et de transparence en matière de minerais provenant de zones de conflits et en matière de travail des enfants.

Achats publics durables : Désormais en vigueur, la *loi et l'ordonnance révisées sur les marchés publics*¹¹², associées à la *Stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions*¹¹³, contribuent à améliorer les conditions-cadres pour des marchés publics durables à l'échelon fédéral. La Suisse soutient et encourage les achats durables en mettant à disposition la *Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables* et en proposant des formations.



Multiplieur de retombées positives L'action menée pour atteindre la cible 12.6 (gestion d'entreprise responsable) soutient la réalisation des cibles relevant des ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) et 8 (croissance économique durable) ainsi que la cible 12.2 (modes de consommation et de production ménageant les ressources), l'ODD 5 (conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, participation entière et effective des femmes à tous les niveaux de décision) et l'ODD 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions).

Pour en savoir plus sur l'ODD 12, cliquez ici.

Défis à relever



Dans le contexte national

Préservation des ressources : En Suisse, les modes de consommation et de production sont tels qu'ils nécessitent d'importantes quantités de matières premières. Leur exploitation et leur transformation portent atteinte à l'environnement en Suisse et à l'étranger, en raison des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation de sol et du stress hydrique, entre autres. Les coûts que l'impact environnemental de la production et de la consommation de marchandises induit pour la société ne sont que trop peu pris en compte dans les prix, ce qui entraîne une surexploitation des ressources naturelles.

Économie circulaire : La forte demande en matériaux pour la production de marchandises, et la construction de bâtiments et d'infrastructures ne peut être couverte par les matériaux recyclés, en quantité insuffisante. Pour développer l'économie circulaire et préserver les ressources, il faut prendre des mesures supplémentaires, par exemple en prolongeant la durée d'utilisation des produits. Les matériaux de construction sont responsables d'une part de 10 % de l'empreinte gaz à effet de serre. En outre, d'importantes quantités de déchets de chantier sont mis en décharge. Il existe donc un potentiel à exploiter au niveau du recyclage, de la réutilisation et de l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement.

Durabilité de la chaîne de valeur agroalimentaire : Les systèmes alimentaires sont au cœur des défis posés par la perte de biodiversité et les changements climatiques, entre autres. En vue de promouvoir la durabilité à tous les stades de la chaîne de création de valeur, la *SDD 2030* prévoit des mesures à prendre pour établir la vérité des coûts et la transparence sur l'origine et les méthodes de production des denrées alimentaires.

Déchets alimentaires : Selon les estimations, environ 2,8 millions de tonnes de déchets alimentaires sont produits chaque année sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Cela correspond à quelque 330 kg par personne en Suisse. La réduction de moitié du gaspillage alimentaire d'ici 2030 est un objectif ambitieux. Sa réalisation reposera sur des solutions et des informations pratiques, ainsi que sur l'engagement des acteurs économiques et de la population toute entière.



Dans le contexte international

Produits chimiques, déchets et pollution : Comme il n'existe pas encore d'instance internationale spécialisée dans ces trois domaines, la Suisse se mobilise pour que soit créé un comité scientifique interétatique. Elle en prône en outre l'établissement d'une convention internationale sur le plastique, couvrant l'ensemble de son cycle de vie.

Incidences négatives des subventions : Au niveau international, la Suisse s'engage pour l'élimination des subventions dommageables, notamment dans le domaine des énergies fossiles, en participant au groupe des *Amis de la réforme des subventions aux énergies fossiles*, visant un consensus politique sur la nécessité d'engager des réformes, ainsi qu'aux négociations relatives à un accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (*Agreement on Climate Change, Trade and Sustainability, ACCTS*)¹¹⁴.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



ODD 13

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

L'ODD 13 appelle les États à inclure dans leurs politiques nationales des mesures spécifiques et à s'apporter un soutien mutuel pour relever les défis dans ce cadre. Il prévoit aussi un renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles liées au climat.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Appréciation des dangers liés aux changements climatiques | 87,8% de la population en 2019 | +8,4 pp depuis 2011



Empreinte gaz à effet de serre | 109 mios. tonnes éq. CO₂ en 2019 dont 64% ont eu lieu à l'étranger



Emissions de gaz à effet de serre | 43,4 mios. tonnes éq. CO₂ en 2020 | -19% depuis 2000



Décès dus à des événements naturels | 1 décès en 2020 | 94 décès depuis 2000

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 13

La Suisse n'échappe pas aux effets des changements climatiques et doit aussi relever les défis globaux qui en découlent. En ratifiant l'*Accord de Paris*¹¹⁵, elle s'est engagée pour 2030 à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de moitié au moins par rapport à 1990. D'ici 2050, elle prévoit de ne pas émettre dans l'atmosphère plus de gaz à effet de serre que ne pourront en capter des réservoirs naturels et techniques (zéro émission nette). En janvier 2021, le Conseil fédéral a adopté la *Stratégie climatique à long terme 2050*¹¹⁶, qui montre comment atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre pour 2050.

La loi sur le CO₂¹¹⁷ définit des objectifs à atteindre et des mesures à prendre au niveau national. Actuellement, la panoplie d'instruments destinés à réduire les gaz à effet de serre comprend notamment la taxe sur le CO₂ pour les combustibles, le système d'échange de quotas d'émission, la promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment, les prescriptions CO₂ pour les voitures de tourisme neuves, l'obligation faite aux importateurs de carburants fossiles de compenser les émissions de CO₂, un fonds de technologie ainsi que des accords sectoriels. Les mesures relatives aux changements climatiques sont également mises en œuvre dans le cadre de la planification stratégique ainsi que par le biais d'initiatives concrètes dans d'autres domaines politiques, comme le secteur énergétique, l'agriculture et la sylviculture.

La Confédération assure la coordination des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Pour réduire les effets de ces derniers, le système d'alerte et d'alarme rapides et

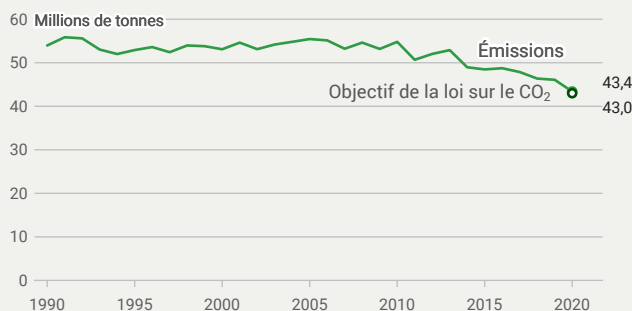
coordonnées qu'elle a mis en place joue aussi un rôle essentiel.

Dans le cadre de sa coopération internationale, la Suisse soutient les pays en développement dans leurs efforts visant à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter. Elle assume une juste part du financement climatique international et, par le biais de projets de compensation à l'étranger, elle investit dans la protection du climat en dehors de ses frontières, en portant à son crédit les réductions d'émissions obtenues.

Émissions de gaz à effet de serre

Équivalents CO₂ sans déduction de l'effet de puits de carbone des forêts

L'effet de puits de carbone de la forêt est pris en compte dans l'objectif 2020 de la loi sur le CO₂.



Etat des données: 11.04.2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Émissions de gaz à effet de serre : Les émissions de gaz à effet de serre enregistrées en Suisse en 2020 étaient inférieures de près de 19 % à celles de 1990. Dans le domaine des bâtiments, une plus grande efficacité énergétique et le remplacement croissant des chauffages au mazout ou au gaz par des pompes à chaleur et des énergies renouvelables ont permis de les réduire substantiellement. Les émissions générées par l'industrie ont aussi nettement diminué depuis 1990, mais elles sont restées à un niveau relativement stable ces dernières années. Quant aux émissions dues au transport, elles ne régressent que très lentement.

L'objectif intermédiaire pour les émissions de CO₂ provenant des combustibles fossiles n'ayant pas été atteint en 2020, la taxe sur le CO₂ a été relevée de 96 à 120 francs par tonne de CO₂ en 2022.

Services climatologiques : Les membres du *National Centre for Climate Services (NCCS)* compilent des données et informations basées sur des recherches scientifiques concernant le climat passé, présent et futur ainsi que ses incidences sur l'environnement, l'économie et la société pour en assurer un traitement ciblé. Ces « services climatologiques » constituent un fondement indispensable pour la prise de décisions en matière de protection du climat et d'adaptation à ses changements aux échelons communal, cantonal et national.

Adaptation aux changements climatiques : Le bilan final de la mise en œuvre des mesures prévues par le *Plan d'action 2014-2019 – Adaptation aux changements climatiques en Suisse*¹¹⁸ est positif. De nombreuses initiatives sont en cours de déploiement ou ont déjà été menées à terme. Il s'agit maintenant de poursuivre et d'intensifier les efforts au titre du *Plan d'action 2020-2025 – Adaptation aux changements climatiques en Suisse*¹¹⁹.



Dans le contexte international

Moyens financiers : Le montant des fonds alloués à la coopération internationale (CI) dans le domaine du climat doit être augmenté et passer de 300 millions de francs par an (2017-2020) à environ 400 millions de francs d'ici la fin 2024. Représentant près de 15 % du budget de la CI, il sera affecté à des projets d'atténuation des effets des changements climatiques ou d'adaptation à ces derniers dans le cadre du mandat de la coopération internationale visant à réduire la pauvreté et à promouvoir un développement durable.



Multiplicateur de retombées positives Les mesures prises pour atteindre la cible 13.3 (tous les acteurs disposent de suffisamment de connaissances sur la transformation et des capacités nécessaires pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre) sont aussi un moyen d'agir au niveau des cibles 2.1 (alimentation saine et nutritive) et 8.4 (promotion de l'économie circulaire) ainsi que de l'ODD 12 (modes de consommation et de production durables), de l'ODD 3 (santé) et de l'ODD 10 (réduction des inégalités).

Pour en savoir plus sur l'ODD 13, cliquez ici.

Défis à relever



Dans le contexte national

Politique climatique conforme aux objectifs : Ces dernières années, la Suisse a réussi à réduire toujours plus ses émissions totales de gaz à effet de serre. Elle n'a pas pu atteindre l'objectif national pour 2020 – une diminution de ces émissions de 20 % par rapport à 1990 – en dépit d'un temps doux et des mesures visant à enrayer la pandémie de COVID-19. Afin d'atteindre les objectifs climatiques fixés pour 2030 et au-delà, elle doit donc s'attacher à poursuivre et à intensifier ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le transport représentant le principal défi qu'il lui faut relever dans ce cadre. La révision totale de la loi sur le CO₂ a été rejetée par le corps électoral en 2021. Nombre de mesures continuent toutefois de s'appliquer ou seront prolongées sur la base d'une initiative parlementaire. La Suisse est maintenant confrontée à la nécessité d'adapter rigoureusement sa politique climatique nationale aux objectifs fixés au niveau international. À cet effet, le Conseil fédéral a mis en consultation un nouveau projet de loi en décembre 2021.

Technologies d'émissions négatives : Pour atteindre l'objectif à long terme du zéro émission nette, il faudra à l'avenir extraire le CO₂ de l'atmosphère et le stocker durablement (principe des « émissions négatives »). Toutefois, les technologies d'émissions négatives connues à ce jour n'ont pas encore été éprouvées dans la pratique ou ne sont pas encore utilisables à une échelle suffisante pour agir sur le climat. La priorité est donc aujourd'hui de créer les conditions-cadres nécessaires et de conduire des travaux de fond pour le développement de technologies d'émissions négatives et le stockage du CO₂ en Suisse et à l'étranger.

Flux financiers : Ce sont aussi les décisions d'investissement actuelles, par exemple pour l'approvisionnement énergétique, qui déterminent la quantité de gaz à effet de serre qui sera émise à l'avenir. La Suisse s'est donné pour but d'aligner les flux financiers sur l'objectif correspondant énoncé dans l'Accord de Paris dans une optique de compatibilité climatique. Cela signifie que les acteurs des marchés financiers vont devoir cesser leurs investissements dans des technologies et sources d'énergie à forte intensité d'émissions de gaz à effet de serre et les réorienter vers des solutions écologiques prometteuses.

Sensibilisation et information : Afin de combler les lacunes actuelles en matière de sensibilisation, d'information et de formation, la Confédération veille à ce que la population dispose des connaissances et du savoir-faire nécessaires pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques. Déjà indispensables aujourd'hui, les mesures d'adaptation aux conséquences de ces changements seront de plus en plus importantes à l'avenir.

Dans le contexte international



Die Conséquences des changements climatiques :

Les défis liés aux changements climatiques sont souvent une cause de conflit et de pauvreté, et peuvent mettre en péril les progrès réalisés. Sous l'effet de ces changements, 100 millions de personnes dans le monde risquent de retomber dans la pauvreté extrême d'ici 2030, et 143 millions pourraient être contraintes à une migration climatique d'ici 2050. Par ailleurs, on constate une augmentation de la part des émissions de gaz à effet de serre générées dans les pays en développement.



ODD 14

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

La Suisse a pour objectif de réduire la charge d'azote contenue dans l'air et dans l'eau. Cela aura des effets indirects positifs sur les mers et les océans, car beaucoup de ses lacs et cours d'eau sont transfrontaliers. Si la pollution des eaux par les nutriments a déjà pu être nettement réduite grâce aux stations d'épuration (STEP), celle occasionnée par les activités agricoles reste trop élevée.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Charge d'azote exportée | 42 739 tonnes
en 2018 | -29,2% depuis 2000

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 14

La Suisse a pour objectif de réduire la charge d'azote contenue dans l'air et dans l'eau. Cela aura des effets indirects positifs sur les mers et les océans, car beaucoup de ses lacs et cours d'eau sont transfrontaliers. Si la pollution des eaux par les nutriments a déjà pu être nettement réduite grâce aux stations d'épuration (STEP), celle occasionnée par les activités agricoles reste trop élevée.

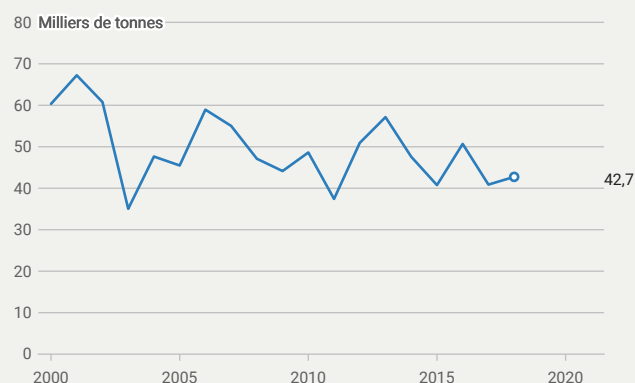
De par sa situation géographique, la Suisse a une marge de manœuvre limitée dans le domaine marin. Mais elle se mobilise au niveau international pour promouvoir un renforcement des normes relatives à la conservation et à l'exploitation durable des océans et de leurs ressources. Elle a ratifié plusieurs conventions internationales sur la protection des océans, qui visent notamment à prévenir et à réduire la pollution due à la navigation fluviale et maritime.

Les pays importateurs comme la Suisse contribuent à la lutte contre la pêche INN en bloquant l'accès des produits qui en sont issus à leur marché intérieur par des contrôles efficaces, conformément à l'*ordonnance sur le contrôle de l'origine licite des produits de la pêche maritime importés*¹²⁰. De plus, la Suisse joue un rôle actif au sein du *Comité des pêches (COFI)* de l'*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)* et elle prend part aux négociations de l'OMC sur une réglementation destinée à interdire les subventions dommageables en faveur de la pêche.

Charge d'azote exportée

Charge totale d'azote dans le Rhin à Bâle

L'azote exporté contribue à l'excès de nutriments dans les océans.



Etat des données: 28.02.2022

Source: Office fédéral de l'environnement

© OFS 2022

Progrès accomplis

Dans le contexte national

Pêche illicite : En place depuis 2017, les contrôles de l'origine licite des produits de la pêche maritime importés sont constamment améliorés. Pour qu'ils soient encore plus efficaces, il est prévu de prendre de plus amples mesures, et notamment d'introduire un nouveau système informatique pour l'enregistrement des données et l'exécution des contrôles (2022).

Dans le contexte international

Pollution des eaux : La Suisse s'engage en faveur de l'établissement d'un accord juridiquement contraignant concernant le plastique. L'objectif est de prévenir la décharge de déchets en plastique et de microplastiques dans les mers. De plus, la Suisse se mobilise pour que les organisations, conventions (dont la *Convention de Bâle*¹²¹) et initiatives internationales existantes dans le domaine de la production et de la consommation durables contribuent à la résolution du problème.

Biodiversité : Dans le cadre des négociations relatives à la *Convention sur la diversité biologique (CDB)*¹²², la Suisse se rallie à l'objectif international d'une protection de 30 % de la surface de la Terre (océans compris) d'ici 2030 pour préserver la biodiversité. Il est prévu dans ce cadre de créer des zones protégées et de prendre d'autres mesures en fonction des surfaces.

Pour en savoir plus sur l'ODD 14, cliquez ici.

Défis à relever

Dans le contexte national

Pollution des eaux : En Suisse, la qualité des eaux de surface est insuffisante dans bien des endroits. C'est pourquoi il faut améliorer les processus d'élimination des substances nocives dans les STEP, tout en s'efforçant de réduire les rejets de nutriments issus des activités agricoles.

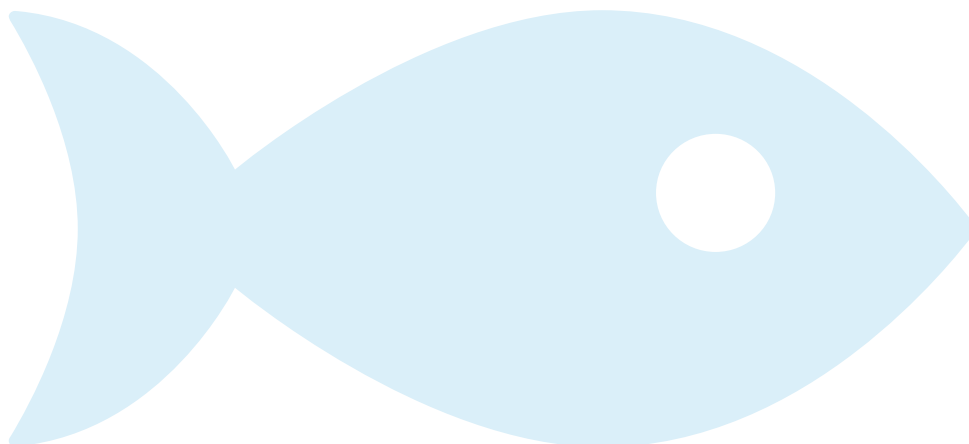
Dans le contexte international

Pêche illicite : Selon les toutes dernières statistiques de la *FAO*, la part des réserves de poissons exploitées sur un mode durable dans le monde est passée de 90 % en 1990 à environ 66 % en 2017. Il devient donc urgent de prendre des mesures pour que cessent la pêche INN ainsi que la surpêche. Toutefois, comme la Suisse ne dispose pas de sa propre flotte de grande pêche et qu'elle ne subventionne pas de telles activités de pêche, elle n'a guère de moyens d'agir pour lutter contre la pêche INN.

Par ailleurs, les membres de l'OMC n'ont pas été en mesure de mener à bien les négociations sur les subventions en faveur de la pêche à la fin 2020. Celles-ci vont donc se poursuivre, et la Suisse continuera d'y participer activement.



Les eaux suisses sont surtout polluées par des matières plastiques issues de l'usure des pneus, mais provenant aussi d'autres sources comme les ménages, l'industrie, le bâtiment ou les déchets abandonnés sur la voie publique. On estime qu'au moins **20 tonnes** de microplastiques sont acheminés chaque année vers les océans par les cours d'eau suisses.





ODD 15

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

L'ODD 15 porte sur la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Aires protégées nationales | 6,6% du territoire suisse en 2020 | +1,6 pp depuis 2000



Exploitation durable du bois | Rapport utilisation/croissance 0,7 en 2020 | +7,7% depuis 2001



Dépenses pour la biodiversité | 592,6 mios. fr. en 2020 | +46% depuis 2011



Imperméabilisation du sol | 5% du territoire en 2018 | +1,4 pp depuis 1985



Populations d'oiseaux nicheurs | 97 points d'indice (1990=100) en 2020 | -3 points depuis 1990



Diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages | 59/100 points pour les plantes et 46/100 pour les mollusques en 2019 | -2,2% resp. -18,1% depuis 2001



Espèces végétales envahissantes | 41 en 2014 | +21 depuis 2006

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 15

Depuis le milieu du XIXe siècle, la Suisse enregistre une perte de la biodiversité. Aujourd'hui, plus d'un tiers des espèces animales et végétales et près de la moitié des biotopes de notre pays sont menacés. La *Stratégie Biodiversité Suisse (SBS)*¹²³ et son plan d'action, ainsi que d'autres instruments (dont la Conception « Paysage Suisse »¹²⁴), doivent permettre de remédier à la situation. En outre, la politique de la Confédération en matière de biodiversité crée des liens avec d'autres domaines politiques en exploitant les synergies au profit de la nature. En 2021, dans le cadre du contre-projet indirect à l'initiative populaire *Initiative Biodiversité*, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur de la création de suffisamment d'habitats pour la flore et la faune, de l'affectation de davantage de ressources à la protection de la biodiversité et d'un renforcement de cette dernière, en particulier en milieu urbain.

Adoptée en 2020, la *Stratégie Sol Suisse*¹²⁵ vise la préservation des fonctions, de la fertilité et du rendement des sols dans l'intérêt de la société, de l'économie et de l'environnement. À partir de 2050, l'objectif de zéro perte nette de sol doit être atteint. Avec la *Politique forestière 2020*¹²⁶ ainsi que la *Politique forestière : objectifs et mesures 2021-2024*¹²⁷, la Suisse veut se donner les moyens d'assurer une gestion forestière durable et proche de la nature,

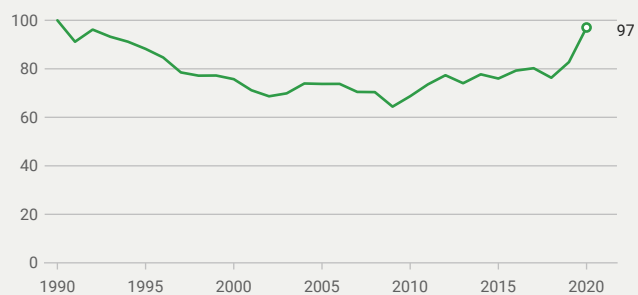
et crée des conditions-cadres propices à une économie forestière et une industrie du bois efficaces et novatrices. En 2020, le Conseil fédéral a adopté la version réactualisée de la Conception « Paysage Suisse », qui fixe le cadre dans lequel doit s'inscrire le développement du paysage suisse pour être cohérent et de qualité en tenant compte des valeurs naturelles et culturelles dont il est porteur.

La Suisse s'attache à promouvoir la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans le cadre de différents processus internationaux, dont la *Convention sur la diversité biologique (CDB)*¹²⁸, la *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)*¹²⁹, le *Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)*, l'*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)* et la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)*¹³⁰.

Populations d'oiseaux nicheurs

Évolution des populations d'oiseaux nicheurs sur la Liste Rouge
Indice 1990 = 100

Les populations d'oiseaux nicheurs sont un indicateur de la biodiversité. La période présentée débute en 1990 car la biodiversité nécessite une observation à long terme.



Etat des données: 28.02.2022
Source: Station ornithologique suisse

© OFS 2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Biodiversité : La surface des réserves forestières et des espaces destinés à promouvoir la diversité biologique dans l'agriculture progresse lentement. La part actuelle des terres consacrées à la diversité biologique représente environ 13 % de l'ensemble du territoire.

Écosystème forestier : La diversité des structures et des essences a augmenté, tout comme les populations d'oiseaux nicheurs. Sur les plans de la recherche et de la mise en œuvre de l'adaptation future des forêts, des progrès considérables ont été accomplis, la priorité étant toujours de promouvoir la diversité biologique. Une stratégie nationale pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques est en cours d'élaboration.

Biotopes et zones humides : La révision des inventaires des biotopes et zones humides protégés au niveau fédéral constitue une avancée importante pour la protection des habitats naturels et des espèces menacées. Elle a permis d'accroître de 0,4 % la part de la surface nationale destinée à préserver la diversité biologique.

Les politiques et leur mise en œuvre : Dans le cadre de la première phase de déploiement du plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse (2017- 2023), des mesures à effet immédiat sont prises (zones protégées, biodiversité forestière) pour remédier aux déficits, des synergies sont mises à profit pour exploiter le potentiel de divers secteurs et des projets pilotes sont conduits dans des zones où il existe un besoin particulier d'agir sur le front de la biodiversité. Les objectifs de la Politique forestière 2020 seront poursuivis jusqu'en 2024, les mesures en faveur d'une sylviculture proche de la nature ayant été réactualisées en tenant compte des changements climatiques. Le soutien aux mesures importantes dans le registre forestier continuera d'être assuré au titre de la convention-programme entre la Confédération et les cantons dans le domaine forestier, avec les sous-programmes Forêts protectrices, Biodiversité en forêt et Gestion des forêts.

Sols : Avec l'adoption de la Stratégie Sol Suisse et du plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA) dans sa version révisée, le Conseil fédéral a reconnu l'importance de la conservation de sols intacts en tant qu'enjeu politique majeur. Dans ce contexte, il a chargé les offices fédéraux d'élaborer un plan pour une cartographie complète de la Suisse afin qu'il soit possible de disposer dans quelques années des bases nécessaires pour une gestion durable de cette ressource non renouvelable qu'est le sol.

Pour en savoir plus sur l'ODD 15, cliquez ici.



Dans le contexte international

Biodiversité : Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Suisse s'engage en faveur de l'établissement d'un cadre de référence à la fois global et ambitieux pour la biodiversité. Portant sur la période de l'après-2020, celui-ci doit comporter des objectifs mesurables assortis d'indicateurs uniformisés se rapportant aux principales causes de la perte de biodiversité. Par ailleurs, la Suisse prône la mise en place d'un solide mécanisme de suivi et de contrôle afin qu'il soit possible d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre et d'en tirer des enseignements. De son point de vue, le nouveau cadre de référence doit s'appliquer à l'ensemble du régime international de la biodiversité, en exploitant et en renforçant les synergies entre un certain nombre de conventions et de processus en place.

Agroécologie : Par le biais de sa coopération internationale ainsi que dans l'enceinte des organisations internationales, la Suisse s'emploie depuis plusieurs années à promouvoir l'agroécologie. Elle voit là un moyen décisif d'assurer la transformation vers des systèmes alimentaires durables, notamment en encourageant l'agrobiodiversité en vue de garantir une agriculture durable et diversifiée à l'échelle mondiale.



Défis à relever

Dans le contexte national

Biodiversité : Les programmes de monitoring des cantons et de la Confédération, les résultats de recherches scientifiques et les contrôles effectués par l'OCDE montrent que les moyens et les mesures de protection de la biodiversité sont partiellement efficaces mais ne suffisent pas pour enrayer la disparition continue d'habitats et d'espèces ainsi que la détérioration de leur qualité biologique.

Écosystèmes : Au nombre des biotopes d'importance nationale figurent des bas-marais et des hauts-marais, des zones alluviales, des sites de reproduction de batraciens ainsi que des prairies et pâturages secs. Bien que ces espaces soient strictement protégés, leur qualité écologique s'est dégradée au cours des 20 dernières années. Cela s'explique par le haut niveau de pollution présent dans l'environnement, dû par exemple à l'azote et aux produits phytosanitaires, mais aussi par la contamination liée à un manque d'entretien ou d'assainissement et par des lacunes dans les mesures de protection mises en œuvre. La résilience des écosystèmes, et surtout leur capacité d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que la préservation de la biodiversité sont indispensables pour une gestion durable des forêts et des autres ressources naturelles.

Sols : Selon l'analyse sur laquelle repose la Stratégie Sol Suisse, les sols ne sont pas exploités sur un mode durable au niveau national, malgré leur grande valeur écologique et économique ainsi que les services importants qu'ils rendent à l'économie et à la société suisses. Cette situation est la résultante de facteurs multiples et ne peut être imputée à des secteurs ou domaines politiques en particulier.

Collaboration et cohérence des politiques : La protection, le maintien et la promotion de la biodiversité peuvent entrer en conflit avec d'autres intérêts en jeu (p. ex. l'urbanisation ou l'agriculture). La réalisation de l'ODD 15 dépendra principalement des effets conjugués des différents instruments de la politique environnementale, mais aussi de l'implication des différents secteurs, échelons fédéraux et décideurs des sphères politique, scientifique et sociale. C'est pourquoi il est prévu, par exemple, que la prochaine politique agricole s'articule encore plus étroitement autour des objectifs de la *Stratégie Biodiversité Suisse*. Le débat politique sur l'orientation future de l'agriculture en Suisse est loin d'être clos.

Dans le contexte international

Approche holistique : Les facteurs portant atteinte à la diversité biologique sont multiples et interdépendants – de l'urbanisation soutenue à la pollution de l'environnement, en passant par la surexploitation des ressources. Il sera indispensable de mieux comprendre ces relations de causalité pour pouvoir agir plus efficacement en faveur de la protection de la biodiversité et de la restauration des fonctions des écosystèmes, auxquelles la protection du climat et la promotion d'une alimentation saine et durable sont intrinsèquement liées. Forte de ce constat, la Suisse va renforcer ses interventions systémiques dans le cadre de sa coopération internationale, en misant notamment sur l'approche « One Health » et sur une conception holistique des systèmes alimentaires afin de faire progresser la transformation qui vise à les ancrer dans la durabilité.



« En Suisse, plus de **30 %** des espèces animales et végétales ainsi que près de **50 %** de leurs espaces vitaux sont menacés. Dans le monde, on recense **37 400** espèces menacées de disparition. »



ODD 16

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

L'ODD 16 vise à réduire toutes les formes de violence, à mettre un terme à la torture et à combattre toutes les formes de criminalité organisée ainsi que les pratiques de corruption et de pots-de-vin, mais aussi à lutter contre les flux financiers illicites et le trafic d'armes.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Perception de la corruption | Rang 7 des pays avec la plus basse corruption en 2021 | Déclin de 1 place depuis 2012



Participation politique | 47,3% lors des votations en 2019 | +0,6 pp depuis 2003



Confiance dans le Conseil fédéral | Note 7,3 sur 10 en 2021 | +1 depuis 2000



Infractions de violence | 1064 victimes en 2021 dont 74% de femmes | +6,5% depuis 2009



Plurilinguisme | au quotidien 41% de la population parlait au moins 2 langues en 2020 | +4 pp depuis 2010



Travail bénévole | 41% de la population y consacrait du temps en 2020

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 16

La Suisse dispose de processus décisionnels démocratiques et transparents, lui permettant de remplir largement les objectifs en matière de prise de décision représentative et inclusive à tous les échelons. Son système politique se caractérise par la décentralisation des pouvoirs, qui repose sur le partage de ces derniers, la démocratie directe, le fédéralisme et un système de milice.

Au niveau international, la Suisse s'attache à promouvoir l'accès de tous à la justice et à des systèmes judiciaires indépendants, notamment dans le cadre du traitement du passé, de la lutte contre l'impunité ou de la promotion de l'état de droit. En soutenant des processus décisionnels participatifs et des réformes en faveur de la décentralisation, elle œuvre pour le renforcement de la démocratie locale.

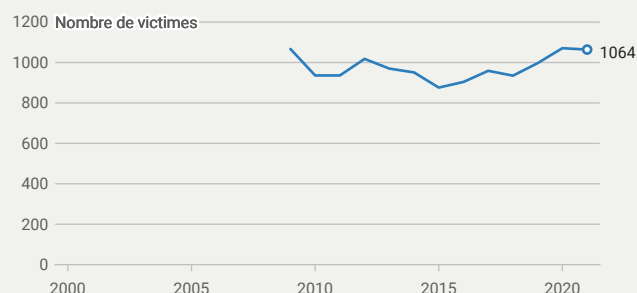
La Suisse se mobilise pour favoriser l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes, en particulier à l'échelle mondiale, dans le cadre de la mise en œuvre des engagements internationaux ou du développement conjoint et de l'application de normes internationales, ainsi que par le biais de coopérations. Mettant à profit son statut d'État neutre, elle participe aussi pleinement à des activités de médiation et de rapprochement des parties en conflit. Elle s'engage en faveur du respect des droits de l'homme et de la protection des populations confrontées à un conflit armé ou à l'exil. La Suisse encourage le dialogue et le renforcement des compétences dans le domaine de la paix et de la sécurité

internationale avec l'aide de nombreux partenaires, et notamment des trois centres de Genève (*Centre de politique de sécurité*, *Centre international de déminage humanitaire* et *Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité*).

Infractions de violence

Nombre de victimes d'infractions de violence grave consommées, connues de la police

En 2021, 788 femmes (74%) et 276 hommes ont été victimes d'infractions de violence grave consommées (homicide, lésion corporelle grave, mutilation d'organes génitaux féminins, brigandage grave, prise d'otages, viol).



Etat des données: 28.03.2022

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2022

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Vie démocratique et participation : Des progrès ont été accomplis dans le cadre de différents projets portant sur le simple exercice du droit de vote et la participation à la vie démocratique, par exemple avec la restructuration et la reprise des essais relatifs au vote électronique ou encore les améliorations dans l'acheminement du matériel des votations et des élections à l'étranger. Par ailleurs, le projet de numérisation de la procédure de consultation doit permettre de simplifier les modalités de participation, tant en termes d'accès que d'utilisation.

Corruption : Adoptée en 2020, la *Stratégie du Conseil fédéral contre la corruption 2021-2024*¹³¹ marque une étape importante dans la lutte contre la corruption en Suisse. Elle définit notamment les principaux paramètres auxquels l'administration fédérale a l'obligation de se conformer.

Transparence : L'adoption de la loi sur la protection des données entièrement révisée va permettre d'accroître la transparence du traitement des données, tant au niveau des particuliers que des administrations, et de renforcer le droit à l'autodétermination de chaque personne sur les informations la concernant. Le Parlement a également adopté une modification de la loi sur les droits politiques afin d'améliorer la transparence du financement de la vie politique.

Flux financiers illicites : La Suisse examine régulièrement les possibilités de renforcer plus avant l'efficacité des instruments de prévention prévus par la loi pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi que l'évasion fiscale. Dans ce cadre, les analyses de risques sont régulièrement réactualisées de sorte à identifier les nouveaux défis.

Dans le contexte international



Sociétés plus pacifiques et plus ouvertes :

La Suisse a contribué au règlement pacifique de conflits armés dans de nombreux contextes, notamment en Syrie et en Colombie. Elle a aussi apporté son appui à la tenue d'élections pacifiques au Zimbabwe, au Nigéria et en Géorgie en soutenant des initiatives visant à prévenir la violence (par exemple un code de conduite pour les partis politiques et leurs candidats). De plus, par la voie d'un dialogue avec des États ainsi que dans des enceintes internationales comme l'*ONU*, elle a œuvré pour le respect des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit des réfugiés.

Restitution de valeurs patrimoniales (recouvrement d'avoirs) :

Au titre de sa politique internationale relative à la restitution de fonds acquis de manière illicite, la Suisse a notamment rendu au Pérou et au Nigéria des avoirs d'un montant de plus de 330 millions de francs au profit de leur peuple.

Pour en savoir plus sur l'ODD 16, cliquez ici.

Défis à relever



Dans le contexte national

Accès aux institutions, aux processus décisionnels et à l'information :

Il subsiste certains défis à relever, par exemple en ce qui concerne la participation numérique aux processus de décision politiques ainsi que les débats relatifs à l'âge des citoyens en droit de voter ou encore l'inclusion des personnes présentant un handicap mental.



Dans le contexte international

Um Flux financiers illicites : Pour enrayer l'afflux de fonds illicites en provenance de pays en développement, la Suisse aide ces derniers à mieux gérer le produit de la vente des matières premières, à améliorer la transparence et les capacités de leurs administrations fiscales, à combattre l'évasion fiscale et à lutter contre le blanchiment d'argent et la corruption. L'échange automatique d'informations sur les comptes financiers, d'une part, ainsi que des rapports pays par pays des groupes multinationaux, d'autre part, posent un problème car de nombreux facteurs, tels qu'un manque de conscience ou de volonté politique ainsi que des capacités, ressources et bases juridiques insuffisantes, font obstacle à la mise en œuvre effective de ces instruments. De ce fait, divers pays émergents et pays en développement ne remplissent pas encore les exigences en matière de confidentialité, de sécurité et de protection des données. Au sein des enceintes internationales compétentes, la Suisse s'attache à rappeler la nécessité d'une coopération coordonnée au niveau international pour lutter contre les flux financiers illicites.

Sociétés plus pacifiques et plus ouvertes : La réalisation de l'objectif dépend surtout de facteurs externes, qui ne sont pas directement contrôlables. Les situations politiques instables ou encore la pandémie de COVID-19 par exemple sont de nature à accroître les risques d'extrémisme violent et de recours à la force. En outre, comme les conflits armés sont en recrudescence, durent plus longtemps et impliquent davantage de parties, il est plus difficile de trouver un moyen de les régler. Les réponses apportées à ces défis relèvent encore majoritairement du registre militaire ou sécuritaire et les investissements dans la prévention des causes de la violence sont souvent négligés.



En 2021, la Suisse occupait la **septième place** du classement des pays **les moins corrompus**. La *Stratégie du Conseil fédéral contre la corruption 2021-2024* marque une étape importante dans la lutte contre la corruption.



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



ODD 17

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le redynamiser

L'ODD 17 met l'accent sur la nécessité d'œuvrer pour un développement durable dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement. Au niveau de la Suisse, sa réalisation passe par l'action menée dans le cadre de la coopération internationale et par l'engagement à promouvoir un environnement économique propice à l'échelle mondiale.

Indicateurs pour le monitoring en Suisse



Aide publique au développement |
0,49% du revenu national brut en
2020 | +0,2 pp depuis 2000



**Aide publique au développement en
faveur des pays pauvres** | 997 mios.
fr. en 2020 | +115% depuis 2000



**Investissements directs dans les pays
en développement** | 7751 mios. fr. en
2020 | 8477 mios. fr. en moyenne
par année de 2004 à 2020

Source : BFS – MONET 2030

La Suisse et l'ODD 17

La Suisse encourage la collaboration entre la Confédération, les cantons, les communes et les acteurs non étatiques, et ce par le biais de réseaux et de plateformes d'échange de dimension nationale en particulier. Diverses procédures de consultation, telles que la consultation des offices, le co-rapport et la consultation publique, contribuent à garantir la cohérence des politiques.

Au sein des institutions financières internationales, des organisations de l'ONU et des partenariats multipartites globaux, la Suisse se mobilise pour que soit mis en œuvre l'Agenda 2030. Sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce, elle s'attache à promouvoir un système commercial universel, ouvert, réglementé, équitable et durable.

L'Agenda 2030 se fonde sur l'objectif de l'ONU qui prévoit l'affectation d'une part de 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). En 2021, la Suisse a atteint un niveau d'APD équivalent à 0,51 % de son RNB (2020 : 0,49 %). Cette progression s'explique principalement par l'octroi de fonds supplémentaires en vue d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, ainsi que pour l'aide humanitaire à la population afghane après la prise de pouvoir par les talibans en août 2021.

Outre l'aide publique au développement (APD), la mobilisation de recettes fiscales des pays en développement et de ressources du secteur privé aux fins de la réduction de la pauvreté et du développement durable est un important volet de la coopération internationale de la Suisse. Ainsi, le

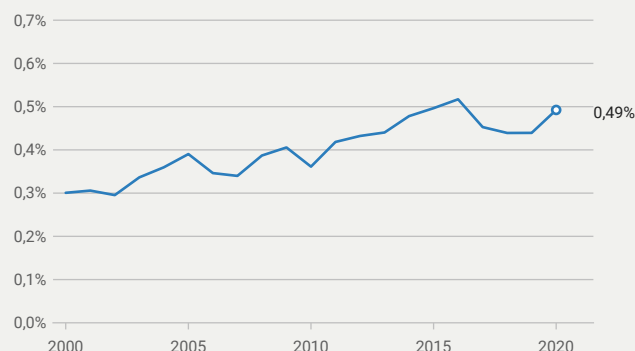
Swiss Investment Fund for Emerging Markets soutient les investissements privés dans les pays en développement.

Pour renforcer la coopération Nord-Sud, d'une part, et Sud-Sud, d'autre part, la Suisse prône la mise en place de conditions-cadres appropriées, facilitant l'accès aux connaissances et aux technologies. Cela implique aussi une protection adéquate et efficace de la propriété intellectuelle. De plus, elle contribue à promouvoir la transformation numérique dans les pays en développement.

Aide publique au développement

Par rapport au revenu national brut (RNB)

En 2020, l'aide publique au développement pour les pays les moins développés représentait 0,14% du RNB.



Etat des données: 28.02.2022
Source: DDC; SECO; OFS – CN

© OFS 202

Progrès accomplis



Dans le contexte national

Cohérence des politiques : Au sein de l'administration fédérale, une nouvelle structure a été créée pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il s'agit du *comité directeur Agenda 2030*, où sont représentés tous les départements ainsi que la Chancellerie fédérale, deux délégués du Conseil fédéral en faisant également partie. La Suisse se dote ainsi d'un organe important pour améliorer la cohérence de ses politiques en faveur du développement durable dans toutes ses dimensions. Au sein de l'intergroupe parlementaire *Objectifs de développement durable 2030 (ODD)*, qui a vu le jour en 2021, tous les partis unissent leurs forces pour réfléchir à des solutions intégrées, partenariales et dépassant les intérêts partisans en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. C'est aussi en 2021 qu'a été adoptée la *Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030)*³², qui revêt un caractère transversal en impliquant l'ensemble des domaines politiques.

Dans le contexte international



Efficacité de la coopération au développement : Lorsqu'elle a assuré la co-présidence du *Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, de 2019 à 2021*, la Suisse a pu contribuer à améliorer la qualité et l'efficacité de la coopération internationale au profit de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Mobilisation des ressources locales : Pour permettre une mobilisation juste et efficace des ressources intérieures dans les pays en développement, la Suisse fournit un appui aux autorités et aux institutions nationales dans le domaine des recettes fiscales. Elle intervient notamment dans le cadre de l'ATI (*Addis Tax Initiative*)³³, qui vise à améliorer les systèmes fiscaux pour combler les déficits reconnus dans le financement du développement.

Numérisation et données : Jouant un rôle moteur dans l'innovation, les technologies numériques offrent de vastes possibilités d'assurer une mise en œuvre plus efficace de l'Agenda 2030 dans le monde. La *Stratégie de coopération internationale 2021-2024 (Stratégie CI 2021-2024)*³⁴ met en avant le potentiel du numérique comme nouvelle priorité. Avec l'organisation à Berne du *Forum mondial des Nations Unies sur les données en 2021*, la Suisse a activement contribué au dialogue international sur l'importance des données à l'appui du développement durable. Elle apporte aussi régulièrement son soutien à des initiatives de renforcement des capacités dans le domaine de la cybersécurité.



Multiplieur de retombées positives Il est absolument crucial d'assurer la cohérence des politiques pour pouvoir progresser dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'efficacité de l'action politique au service de la durabilité nécessite une coordination des efforts déployés dans les différents domaines politiques, de sorte à réduire les conflits d'objectifs et à tirer le meilleur parti des synergies entre les diverses cibles.

Défis à relever



Dans le contexte national

Cohérence des politiques : La SDD 2030 fixe le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse, qui ne pourra se dérouler avec succès qu'à condition d'intégrer les objectifs globaux dans les politiques sectorielles, d'éviter les conflits d'objectifs et de coordonner soigneusement les différentes politiques entre elles.

Dans le contexte international



Cohérence des politiques : Le renforcement de la cohérence des politiques en matière de développement durable reste un défi majeur pour la Suisse, tant au plan national que dans ses relations avec l'étranger. Il ne pourra être relevé qu'au prix de négociations et de compromis constants. En outre, des analyses qualitatives et quantitatives de l'impact à long terme de la politique suisse transfrontalière seront indispensables.

Financement du développement durable : La pandémie de COVID-19 a entraîné de graves récessions et imposé un réagencement des priorités dans nombre de pays, tout en creusant les déficits de financement du développement. À moyen terme, la question de l'augmentation de la dette au niveau mondial et de sa soutenabilité figurera parmi les principaux défis à relever pour le système financier.

Efficacité de la coopération au développement : Pour une coopération internationale efficace au service du développement durable, plusieurs conditions devront être remplies : une coordination accrue entre les divers acteurs sur le plan international, un renforcement et une application effective des règles du jeu ainsi qu'une sélection, une planification et une surveillance ciblées et coordonnées des activités financées, assorties d'un contrôle de leurs résultats.

Numérisation et données : S'il est vrai que les innovations technologiques offrent de nouvelles opportunités, elles peuvent aussi véhiculer des risques significatifs, notamment en termes de cyberattaques. Il importera donc de veiller à ce que le cadre légal applicable tienne compte des nouvelles avancées. En tant que plateforme opérationnelle pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, la Genève internationale dispose de solides atouts pour faire progresser les débats sur le rôle de la numérisation et des technologies à l'appui du développement durable. Afin de pouvoir mieux évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, il faut améliorer la situation en matière de données à l'échelle internationale, et en particulier renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine des statistiques.

Pour en savoir plus sur l'ODD 17, cliquez ici.



Perspectives

Les objectifs mondiaux de développement durable sont ambitieux. Leur réalisation revêt une importance décisive pour l'avenir, y compris au-delà de l'année 2030 fixée par l'Agenda. De nombreux écosystèmes ont atteint ou dépassé les limites de leurs capacités, et les disparités économiques et sociales dans le monde tendent à augmenter plutôt qu'à diminuer. Les lourdes répercussions de la pandémie de COVID-19 ont placé la communauté internationale devant de nouveaux défis majeurs, ce qui a fortement ralenti la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et parfois même annihilé les avancées réalisées. La guerre qui a éclaté en février 2022 en Ukraine, sur le continent européen, fait déjà sentir ses premiers effets sur le front de l'approvisionnement énergétique ou de la sécurité alimentaire mondiale. Et il est encore trop tôt pour estimer l'impact que ce conflit aura à long terme sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Suisse, en Europe et dans le monde. Malgré ces entraves, le Conseil fédéral reste convaincu que l'Agenda 2030 pour le développement durable constitue le cadre de référence approprié pour relever ces défis. La paix, en particulier, représente une condition essentielle du développement durable.

Avec ce rapport national – ainsi que la publication du site [SDGital2030.ch](https://sdgital2030.ch) – la Suisse vise à mener une réflexion critique sur les lacunes de la mise en œuvre des ODD, tout en tenant compte de son engagement sur bien des fronts et des progrès qu'elle a réalisés. Certes, par rapport à d'autres pays, la Suisse a pu s'engager sur la voie de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 en partant d'une situation confortable : dans des domaines tels que l'éducation, les soins de santé, les infrastructures ou la compétitivité, elle était en bonne posture au départ. Le rapport national 2018 en avait fait état. La situation reste bonne aujourd'hui. Toutefois, en matière de politique intérieure comme extérieure, la Suisse n'est pas encore en bonne voie pour atteindre tous les objectifs d'ici à 2030. Il subsiste un besoin d'action et de coordination patent, en particulier dans les domaines que le Conseil fédéral a qualifiés de prioritaires dans sa *Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030)* : consommation et production durables ; climat, énergie et biodiversité ; égalité des chances et cohésion sociale.

Assurer la prospérité et le bien-être de la société en ne laissant personne de côté représente un objectif majeur de la Suisse d'ici 2030. Mais il faut aussi pour l'atteindre que le niveau de consommation de ressources par habitant, supérieur à la moyenne internationale et européenne, ne dépasse pas les limites des écosystèmes globaux et que la transformation visant à instaurer des systèmes alimentaires durables soit accomplie. Il s'agit par ailleurs de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de préserver et de restaurer la biodiversité, de diminuer nettement la consommation énergétique et de développer les énergies renouvelables. En outre, la Suisse a pour but de garantir l'égalité des chances et de promouvoir l'autodétermination pour chaque personne afin de parvenir à l'égalité de fait entre femmes et hommes.

La Suisse a érigé le développement durable en principe directeur clé de la politique à tous les échelons de l'État. Son système démocratique et fédéraliste offre d'importantes opportunités de promouvoir et de faire vivre la diversité. Toutefois, la décentralisation propre à ce système implique aussi que l'action soit menée à tous les niveaux de l'État et dans tous les domaines de la société. Cela appelle des efforts de la part de l'ensemble des acteurs, y compris les cantons et les communes, les entreprises privées, la société civile, les milieux scientifiques et la population toute entière. En outre, pour que cette action soit efficace, il faut que des ressources suffisantes lui soient allouées et que les structures organisationnelles requises soient établies ou renforcées.

Sachant qu'il reste huit années pour mettre en œuvre l'Agenda 2030, il faudra pour atteindre les objectifs prendre des mesures résolues dans toutes les politiques sectorielles, en impliquant l'ensemble de la société. Dans les prochaines années, il sera donc nécessaire d'ancrer davantage les objectifs de développement durable dans les différents domaines politiques, les stratégies et les budgets sans pour autant perdre de vue l'approche systémique. Avec la création du *Comité directeur Agenda 2030*, l'intégration de l'Agenda 2030 dans les stratégies et les activités ainsi que l'adoption d'un nouveau règlement d'organisation pour le *Groupe d'accompagnement Agenda 2030*, la Confédération a mis en place à son niveau des bases solides pour y parvenir. Ayant la ferme volonté de poursuivre et de renforcer son engagement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, elle s'appuiera sur la *SDD 2030* pour adopter un nouveau *Plan d'action (2024-2027)*. Dans son rapport national de 2026, elle passera en revue les mesures mises en œuvre dans ce cadre et par ailleurs.

Il importe aussi de rappeler la nécessité d'aborder les objectifs de développement durable dans une optique intersectorielle, afin de garantir la cohérence des politiques, en s'attachant à tirer parti des synergies et à atténuer les conflits d'objectifs. L'Agenda 2030 recèle un potentiel de transformation qui ne peut être pleinement exploité que dans le cadre d'une approche systémique, assortie de processus décisionnels définis en conséquence. On ne peut se satisfaire de solutions unidimensionnelles. Une collaboration accrue entre tous les acteurs concernés permettra de dégager les synergies nécessaires et de développer des solutions largement étayées. Dans cette optique, il conviendra toutefois d'identifier encore plus précisément les effets positifs et négatifs des différentes mesures sur le développement durable afin de réduire de manière ciblée les incidences indésirables. À cet égard, les données et les systèmes statistiques permettront de faire évoluer les différents domaines politiques à la lumière des faits et de les coordonner entre eux de sorte à promouvoir la durabilité sociale, économique et écologique. La Suisse va continuer de se mobiliser pour améliorer la qualité, l'actualité et la fiabilité des données, mais aussi pour encourager les partenariats nationaux et internationaux en matière de données.

Au niveau international, l'Agenda 2030 continue de guider l'action en matière de coopération au développement et joue aussi un rôle important dans le cadre des politiques sectorielles. Afin d'en renforcer et d'en étendre l'impact, il conviendra de donner encore davantage de poids à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans le cadre des relations et des négociations internationales à l'avenir.

À l'instar du développement durable, la numérisation passe aussi par des processus de transformation touchant toute la société. Ces deux enjeux étant étroitement liés dans leur logique, il faudra veiller à les associer davantage à l'avenir. Il faudra renforcer l'usage qui est fait du numérique pour que les structures organisationnelles et les processus soient encore plus efficaces dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Depuis son adoption, l'Agenda 2030 pour le développement durable n'a rien perdu de son actualité. Il reste d'une grande pertinence pour la Suisse, tant sur le plan national qu'international. En s'attachant à le mettre en œuvre dans toute la société, et en rendant compte des progrès accomplis tous les quatre ans dans un rapport national présenté au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, la Suisse réaffirme sa volonté de contribuer à l'avènement d'un monde plus durable.



Références

- 1 <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/strategie/sdd.html>
- 2 <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/strategie/sdd.html>
- 3 <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/das-blv/strategien/schweizer-ernaehrungsstrategie.html>
- 4 <https://summitdialogues.org/fr/aperçu/concertations-des-etats-membres/convenors/>
- 5 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/objectifs-reduction/objectif-2050/strategie-climatique-2050.html>
- 6 <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/politik/energiestrategie-2050.html/>
- 7 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/mesures-de-conservation-de-la-biodiversite/strategie-et-plan-daction-pour-la-biodiversite.html> <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/droit/gleichstellungsstrategie2030.html>
- 8 <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/droit/gleichstellungsstrategie2030.html>
- 9 <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/droit/loi-sur-l-egalite.html>
- 10 <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/strategie/sdd.html>
- 11 <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/strategie/sdd.html>
- 12 <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/mise-oeuvre-politique-exterieure/aussenpolitischestrategie.html>
- 13 https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/SchweizerischeAussenpolitik/mena-strategie-2021-2024_FR.pdf
- 14 <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/mise-oeuvre-politique-exterieure/geografische-strategien.html#afrika>
- 15 <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/mise-oeuvre-politique-exterieure/geografische-strategien.html#china>
- 16 <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/mise-oeuvre-politique-exterieure/geografische-strategien.html#amerikas>
- 17 https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/die-deza/strategie/broschuere-IZA-strategie-2021-2024_FR.pdf
- 18 https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/aussenwirtschaftspolitik/aws.html
- 19 https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/SchweizerischeAussenpolitik/20201104-strategie-digitalaussenpolitik_FR.pdf
- 20 <https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/communication/suisse-numerique.html>
- 21 <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2020/866/fr>
- 22 <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/droit/gleichstellungsstrategie2030.html>
- 23 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/objectifs-reduction/objectif-2050/strategie-climatique-2050.html>
- 24 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/adaptation-changement-climatique.html>
- 25 <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/politik/energiestrategie-2050.html/>
- 26 <https://www4.ti.ch/dt/da/uci/temi/sviluppo-sostenibile/sviluppo-sostenibile/strategia-cantonale/programma-di-legislatura-2019-2023/>
- 27 <https://www.vd.ch/themes/environnement/durabilite/agenda-2030/agenda-2030-en-detail/>
- 28 <https://www.vs.ch/web/agenda2030/strat%C3%A9gie-et-programmes-de-d%C3%A9veloppement-durable>
- 29 <https://www.sg.ch/umwelt-natur/nachhaltigkeit/massnahmen/-agenda-2030---netzwerk-st-gallen-.html>
- 30 <https://www.ge.ch/document/concept-cantonal-du-developpement-durable-2030>
- 31 <https://www.fr.ch/etat-et-droit/gouvernement-et-administration/fribourg-durable-strategie-cantonale>
- 32 https://www.ag.ch/de/verwaltung/bvu/umwelt_natur_landschaft/nachhaltige_entwicklung_2/bericht_nachhaltige_entwicklung_1/bericht_nachhaltige_entwicklung.jsp
- 33 <https://www.bern.ch/rahmenstrategie-nachhaltige-entwicklung>
- 34 <https://www.bern.ch/rahmenstrategie-nachhaltige-entwicklung/aktuell>
- 35 https://www.stadt-zuerich.ch/portal/de/index/politik_u_recht/stadtrat/weitere-politikfelder/nachhaltigkeit.html
- 36 <https://www.yverdon-les-bains.ch/developpement-economie/developpement-economie/durabilite>
- 37 <https://www.fr.ch/dime/developpement-durable/strategie-de-developpement-durable-2021-2031>
- 38 <https://luganosostenibile.ch/>
- 39 Ces objectifs sont des cibles internationales de l'Agenda 2030 qui ont été traduites dans le contexte national par la Confédération dans le cadre de l'état des lieux 2018 ou à l'occasion de la Stratégie pour le développement durable 2030.
- 40 Description détaillée de la méthode : OFS (2019) : Synthèse des indicateurs : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monet-2030/aspects-methodologiques.assetdetail.11107673.html>
- 41 En Suisse, le seuil de pauvreté absolu (par opposition au seuil relatif) est franchi lorsqu'un individu vit au-dessous d'un minimum vital clairement défini. Pour mesurer la pauvreté absolue, l'OFS se fonde sur le minimum vital social, comme le recommande la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. Sont donc considérées comme pauvres les personnes qui ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour acquérir les biens et les services nécessaires à une vie sociale intégrée.
- 42 https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf
- 43 [tps://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/soziale-absicherung/lutte-contre-la-pauvrete.html](https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/soziale-absicherung/lutte-contre-la-pauvrete.html) ; <https://www.contre-la-pauvrete.ch/home>
- 44 <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/integrationsfoerderung/kantonale-programme/integrationsagenda.html>
- 45 https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/die-deza/strategie/broschuere-IZA-strategie-2021-2024_FR.pdf
- 46 [https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_bbl/b2c/init/?care=2C59E545D7371ED4A59B62F06CBEAADD&cit=2C59E545D7371ED4A59B62F06CBEAADD1402EC761F651ED787D6CE659178F77F\)/.do?shopId=BBL00001FR&language=FR](https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_bbl/b2c/init/?care=2C59E545D7371ED4A59B62F06CBEAADD&cit=2C59E545D7371ED4A59B62F06CBEAADD1402EC761F651ED787D6CE659178F77F)/.do?shopId=BBL00001FR&language=FR)

47 <https://www.fao.org/home/fr>

48 <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/strategie/sdd.html>

49 <https://www.unep.org/fr/explore-topics/resource-efficiency/what-we-do/cadre-decennal-de-programmation>

50 <https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/ddc/aktuell/dossiers/alle-dossiers/food-systems-summit-2021.html>

51 <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/international/nachhaltigkeit/2030-agenda-fuer-nachhaltige-entwicklung/foodsystemssummit.html>

52 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheit-2030.html>

53 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-sucht.html>

54 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-ehealth-schweiz.html>

55 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-ehealth-schweiz.html>

56 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/aktionsplan-radiss.html>

57 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/aktionsplan-suizidpraevention.html>

58 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesetze-und-bewilligungen/gesetzgebung/gesetzgebung-versicherungen/gesetzgebung-krankenversicherung/kvg.html>

59 <https://www.who.int/fr/initiatives/act-accelerator>

60 <https://formationprofessionnelle2030.ch/fr>

61 https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/die-deza/strategie/broschuere-IZA-strategie-2021-2024_FR.pdf

62 <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr>

63 <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/droit/gleichstellungsstrategie2030.html>

64 <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/droit/gleichstellungsstrategie2030.html>

65 <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/droit/loi-sur-l-egalite.html>

66 <https://www.bk.admin.ch/dam/bk/fr/dokumente/strategische-fuehrungsunterstuetzung/Legislaturplanung/2019-2023/Botschaft%20LP%20FR.pdf.download.pdf/Botschaft%20LP%20FR.pdf>

67 https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eaux/info-specialistes/mesures-pour-la-protection-des-eaux/epuration-des-eaux-usees/abwasserfinanzierung_abwasserfonds.html

68 <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/aktionsplan.html>

69 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesetze-und-bewilligungen/gesetzgebung/gesetzgebung-mensch-gesundheit/gesetzgebung-chemikalien.html>

70 <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2021/20210841.html>

71 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/adaptation-aux-changements-climatiques-en-suisse-plan-d-action-2020-2025.html>

72 <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/politik/energiestrategie-2050.html/>

73 RS 730.0 – loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne) (admin.ch)

74 <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/approvisionnement/approvisionnement-en-electricite/loi-federale-approvisionnement-electricite-renouvelables.html>

75 Office fédéral de l'énergie, 2021, Stratégie énergétique 2050 – Rapport de monitoring 2021 – Version abrégée, Berne

76 <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/politique/perspectives-energetiques-2050-plus.html>

77 Les perspectives énergétiques, qui constituent un socle d'informations quantitatives, sont établies régulièrement afin de guider la politique de la Suisse en la matière.

78 https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/die-deza/strategie/broschuere-IZA-strategie-2021-2024_FR.pdf

79 https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Strukturwandel_Wachstum/Wachstum/bericht_staerkung-wirtschaftsstandort_schweiz.html

80 www.csr.admin.ch

81 https://www.nap-bhr.admin.ch/napbhr/fr/home/nap/nationaler_aktionsplan1.html

82 https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/menschenrechte-menschliche-sicherheit/nat-aktionsplan-2017-2020_fr.pdf

83 https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/aussenwirtschaftspolitik/aws.html

84 <https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/ski/nationalestrategie.html>

85 <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/services/publications/base-de-donnees-des-publications/s-n-2020-2/s-n-2020-2b.html>

86 <https://www.ilo.org/empent/Projects/score/lang--fr/index.htm>

87 https://www.ilo.org/global/programmes-and-projects/WCMS_084616/lang--fr/index.htm

88 <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/integrationsfoerderung/kantonale-programme/integrationsagenda.html>

89 <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2012/698/fr>

90 <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/sozialpolitische-themen/soziale-absicherung/lutte-contre-la-pauvrete.html>

91 https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/die-deza/strategie/broschuere-IZA-strategie-2021-2024_FR.pdf

92 https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1979/1573_1573_1573/fr

93 https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1966/1637_1694_1679/fr

94 <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/konzept-baukultur/strategie-baukultur.html>

95 <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/villes-et-agglomerations/strategie-et-planification/politique-des-agglomerations.html>

96 <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/espaces-ruraux-et-regions-de-montagne/strategie-et-planification/politique-de-la-confederation-pour-les-espaces-ruraux-et-les-reg.html>

97 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/adaptation-changement-climatique/strategie.html>

98 <https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/ski/nationalestrategie.html>

99 <https://www.ncsc.admin.ch/ncsc/fr/home/strategie/strategie-ncss-2018-2022.html>

100 https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/droit-de-l_amenagement-du-territoire/revision-de-la-loi-sur-lamenagement-du-territoire--lat-/lat1.html

101 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conserver-et-developper-la-qualite-du-paysage/utilisation-durable-du-paysage/une-politique-du-paysage-coherente/conception-paysage-suisse-cps.html>

102 <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/programmes-et-projets/projets-modeles-pour-un-developpement-territorial-durable.html>

103 <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/mobilite/programmes-et-projets/pta.html>

104 <https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/wohnraumfoerderung/wfg/indirekte-foerderung-des-gemeinnuetzigen-wohnungsbaus.html> ; <https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/das-bwo/informationen/medienmitteilungen.msg-id-80265.html> ; <https://www.egw-ccl.ch/fr/credit-cadre-2021/> ; <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2018/849/fr>

105 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dangers-naturels/info-specialistes/gestion-integree-des-risques/etat-des-lieux.html>

106 <https://www.unep.org/explore-topics/resource-efficiency/what-we-do/one-planet-network/10yfp-10-year-framework-programmes> (EN)

107 https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/menschenrechte-menschliche-sicherheit/menschenrechte-aktionsplan_fr.pdf

108 https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/nachhaltigkeit_unternehmen/oecd-guidelines.html

109 https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat--affaires-internationales/l_accord-de-paris-sur-le-climat.html

110 https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/nachhaltigkeit_unternehmen/gesellschaftliche_verantwortung_der_unternehmen.html

111 <https://www.nap-bhr.admin.ch/napbhr/fr/home.html>

112 <https://www.bkb.admin.ch/bkb/fr/home/themen/revision-des-beschaffungsrechts.html>

113 <https://www.bkb.admin.ch/bkb/fr/home/bkb/strategien.html>

114 <https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-78869.html>

115 https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat--affaires-internationales/l_accord-de-paris-sur-le-climat.html

116 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/objectifs-reduction/objectif-2050/strategie-climatique-2050.html>

117 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/mesures-reduction.html>

118 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/adaptation-changements-climatiques-suisse-2014.html>

119 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/adaptation-aux-changements-climatiques-en-suisse-plan-d-action-2020-2025.html>

120 <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2016/272/fr>

121 https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1992/1125_1125_1125/fr

122 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/biodiversitaet/fachinformationen/biodiversitaet--internationales/internationale-abkommen.html#-1684750210>

123 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/mesures-de-conservation-de-la-biodiversite/strategie-et-plan-daction-pour-la-biodiversite.html>

124 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conserver-et-developper-la-qualite-du-paysage/utilisation-durable-du-paysage/une-politique-du-paysage-coherente/conception-paysage-suisse-cps.html>

125 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/sol/info-specialistes/mesures-de-protection-des-sols/bodenstrategie-schweiz.html>

126 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/forets/info-specialistes/strategies-et-mesures-federales/politique-forestiere.html>

127 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/forets/publications-etudes/publications/politique-forestiere-objectifs-et-mesures-2021-2024.html>

128 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/biodiversite--affaires-internationales/accords-internationaux.html>

129 <https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/ddc/aktuell/news.html/content/deza/fr/meta/news/2013/10/3/schweizer-netzwerkorganisation-als-referenz>

130 <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/das-blv/kooperationen/internationale-institutionen/cites.html>

131 https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/SchweizerischeAussenpolitik/Strategie%20gegen%20Korruption%20FR_201211.pdf

- 132 <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/strategie/sdd.html>
- 133 <https://www.addistaxinitiative.net/fr>
- 134 https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/die-deza/strategie/broschuere-IZA-strategie-2021-2024_FR.pdf

Liste des abréviations

ACCTS	Agreement on Climate Change, Trade and Sustainability
Accélérateur ACT	Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19
AIS	Agenda Intégration Suisse
APD	Aide publique au développement
ATI	Addis Tax Initiative
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDE	Center for Development and Environment de l'Université de Berne
CI	Coopération internationale
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
COFI	Comité des pêches
Cst.	Constitution
EDD	Éducation au développement durable
Etc.	et cetera
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
IA	Intelligence artificielle
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
Kg	Kilogramme
LAT 1	Loi sur l'aménagement du territoire
NAP	National Action Plan on Business and Human Rights 2020-23
NCCS	National Centre for Climate Services
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OFS	Office fédérale de la statistique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONU	Organisation des Nations unies
PE 2050+	Perspectives énergétiques 2050+
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
RNB	Revenu national brut
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SBS	Stratégie Biodiversité Suisse
SCORE	Sustaining Competitive and Responsible Enterprises
SDA	Plan sectoriel des surfaces d'assolement
SDD 2030	Stratégie pour le développement durable 2030
SNUSA	Sommet du Secrétaire général des Nations Unies sur les systèmes alimentaires
STEP	Stations d'épuration
UE	Union européenne
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance (United Nations Children's Fund)
10YFP	One Planet Network



Impressum

Édition :
Conseil fédéral suisse

Direction du projet :
Département fédéral des affaires étrangères DFAE
3003 Berne
www.eda.admin.ch

Conception :
avega IT AG

Contact spécialisé :
DFAE, Secrétariat d'État SEE, division Prospérité et durabilité DPD
Adresse électronique : sts.awn.agenda.2030@eda.admin.ch
www.agenda2030.admin.ch
www.SDGital2030.ch
facebook.com/agenda2030Switzerland
twitter.com/2030AgendaCH
linkedin.com/showcase/agenda2030ch

Berne, 2022 / © DFAE